

la Luciole

Bulletin des pratiques **bio** en Auvergne-Rhône-Alpes

N°36
Été
2022



DOSSIER TRANSVERSAL

"Rat" le bol
des campagnols

Pages 19-25

ÉLEVAGE

Lait bio:
conjoncture laitière, une
occasion d'interroger son
système

Pages 35-37

FRUITS ET LÉGUMES

Semeurs de bio :
Le salon professionnel sur
les légumes, les fruits et les
PPAM BIO, le **27 septembre**
dans le Puy-de-Dôme
Pages 8-9

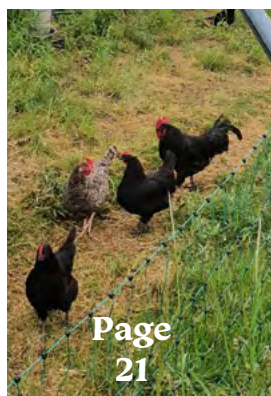


SOMMAIRE



SEMEURS DE BIO
SALON PROFESSIONNEL
Semences et plants de légumes, fruits & PPAM

Pages
8-9



Pages
38-39

ACTUALITÉS NATIONALES

Pages 4-6

ÉVÉNEMENT

Semeurs de Bio

Page 8-9

ACTUALITÉS RÉGIONALES

Page 9-12

ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALES

Pages 13-16

TECHNIQUE MARAÎCHAGE

Gestion économe de l'eau :
100% goutte-à-goutte aux champs

Page 18

DOSSIER THÉMATIQUE

Ras le bol des campagnols

Pages 19-25

TECHNIQUE ARBORICULTURE

Des ovins dans les vergers

Pages 26-27

En route vers le verger bio-diversifié : Cap sur la Suisse

Pages 28-29

TECHNIQUE PETITS FRUITS

Des volailles dans les tunnels
de framboisiers

Pages 30-31

TECHNIQUE PPAM

I3D PPAM : le projet national
pour accompagner le dévelop-
pement de la filière PPAM est
terminé !

Pages 32-33

TECHNIQUES GRANDES CULTURES

Les extraits végétaux : un ou-
til d'avenir pour les grandes
cultures bio

Page 34

TECHNIQUES ÉLEVAGE

Conjoncture laitière, une occa-
sion de réinterroger son système ?

Pages 35-37

FILIÈRES

Label FNAB : une opportunité
pour valoriser votre engagement
environnemental et sociétal

Pages 38-39

En complément des fonds
publics, il s'avère nécessaire
d'inclure des encarts publicitaires
d'entreprises partenaires dans "La
Luciole". Les administrateurs de
la FRAB AuRA vous remercient
de votre compréhension et vous
souhaitent une bonne lecture.

La Luciole est éditée par la FRAB AuRA (Fédération régionale
de l'agriculture biologique d'Auvergne-Rhône-Alpes)

- **Directeur de la publication** : Nathanaël JACQUART
- **Coordination générale** : Alice ODOUL
- **Maquette et Mise en page** : Atelier Doppio
- **Rédaction** : Anne HAEGELIN, Alice ODOUL, Cécile PRÉTOT,
Elodie HAVREZ, Julie GRIGNION, Erica BONNET-LAVERGE,
Fleur MOIROT, Océane LAPERROUSAZ, Priscille GELLY, Fabrice
THEVENOUX, Lise FABRIÈS, Marie POISSON, Céline MATHIEU,
Marie REDON, Chloé RANOUX, Alexandre BARRIER-GUILLOT,
Myriam DESANLIS, Céline VÉNOT, Lucie AUBAILLY, Guillaume
MICHEL(pour Symbiose), Yanis ESSAOUDI-CARRA, Galcerand
SERRALONGUE, Romane MONDOR
- **Crédits photos** : Réseau GAB - FRAB AuRA sauf mention
contraire

ISSN 2426-1955

La FRAB AuRA est la Fédération régionale de l'agriculture
biologique d'Auvergne-Rhône-Alpes, elle fédère les
Groupements d'Agriculteurs Biologiques (GAB) : Agribiodrôme,
Agri Bio Ardèche, Agribio Rhône&Loire, ADABio, BIO 63, BIO 15,
Haute-Loire Biologique et Allier BIO.



FRAB AuRA
Les Agriculteurs BIO
d'Auvergne-Rhône-Alpes

FRAB AuRA

INEED Rovaltain TGV - BP 11150 Alixan
26958 Valence Cedex 09
Tél : 04 75 61 19 35
Mail : contact@aurabio.org

Avec le soutien de :



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

www.aurabio.org



Galcerand **SERRALONGUE**,
Maraîcher et éleveur au
GAEC Ferme
de l'Auberge à Divajeu,
représentant d'Agribiodrôme
à la Commission Locale
de l'Eau du SAGE
« Vallée de la Drôme ».

Mercredi 6 juillet 2022 à 11h57, extrait d'un message mail du Syndicat d'Irrigation Drômois : « Les conditions hydrologiques de la rivière Drôme ainsi que l'arrêté n°26-2019-06-20-00 autorisant le SID à prélever dans la rivière Drôme... nous obligent à cesser tout prélèvement dans cette rivière, le seuil du débit réservé étant atteint ». Fin de l'irrigation...

Cette brutale réalité dépasse toute fiction et vient approcher la notion d'inimaginable. Quand vous êtes une ferme dont 95% du revenu provient de cultures maraîchères irriguées et que 3 associés ainsi qu'un salarié en dépendent, cela jette un froid.

Après quelques jours de vide, où toute décision semble avoir peu de sens, nous apprenons que la préfète accorde une énième dérogation et rouvre l'irrigation sur le secteur en abaissant le seuil et en s'asseyant sur une décision négative de la commission locale de l'eau. Nos voisins semenciers ont encore réussi un coup de pression... cependant l'autorisation est extrêmement restrictive. Nous arrivons tout juste à maintenir en vie les cultures en production, impossible d'implanter les légumes qui assureront notre revenu cet hiver. Et bien sûr plus le mois de juillet avançait plus les restrictions étaient fortes et plus nous abandonnions des cultures.

Je rédige ce billet d'humeur le 28 juillet et nous avons atteint ce nouveau seuil, nous attendons le couperet final... La préfète que nous avons enfin rencontré la veille est formelle, administrativement plus de dérogation possible. Étonnamment nous sommes presque soulagés car ils nous devenait impossible dans nos convictions agroécologiques de participer et cautionner l'assèchement de « notre rivière ».

Pour nombre de nos clients il est difficilement supportable de savoir nos cultures vivrières, vendues intégralement en direct, mise au même niveau que des cultures d'export comme certaines semences.

Ce n'est bien sûr pas à chaud que nous pouvons prendre des décisions et même trancher entre ceux qui peuvent irriguer et ceux qui ne devraient plus en sécheresse. Au moment où même l'eau potable devient une denrée rare et que des villages drômois sont rationnés drastiquement, il nous faut plus d'ambitions pour continuer à nourrir nos concitoyens.

Il est urgent d'accompagner les agriculteurs vers des changements de cultures, de pratiques et de techniques d'irrigation. De même il faudra mieux partager l'eau qui aujourd'hui devient un frein à l'installation. Compte tenu des prévisions climatiques il n'est pas interdit de réserver l'eau disponible aux cultures vivrières. Nous pouvons même rêver à un remembrement grâce auquel nous replacerions les cultures maraîchères et fruitières vivrières au bord des cours d'eau, je crois bien que cela s'appelle le bon sens paysan ! Et bien sûr il est nécessaire de continuer à planter des arbres massivement, à prôner la polyculture-élevage et toutes les pratiques qui permettent au sol de retenir l'eau.

Pour nous les Bio qui avons répondu à l'exigence de la qualité de l'eau, il nous faut encore une fois aller aux devants et cette fois ci sur la préservation de cette ressource. Enfin je nous invite à prendre notre place dans les instances gestionnaires de l'eau afin de garder une forme de maîtrise et de faire valoir nos atouts et réalisation pour conserver cette richesse.

Bon courage.

Politique Agricole : Les avantages agro-écologiques de la bio reconnus par la Cour des Comptes... et par la prochaine PAC !

Le début de l'été a été marqué par 2 arbitrages notables pour la bio. Tout d'abord, la Cour des Comptes a reconnu (dans son rapport publié le 30 juin dernier) les avantages pour l'environnement et la santé publique du mode d'agriculture biologique et sa légitimité à être fortement soutenue par les pouvoirs publics. Ce rapport met aussi en lumière ce que l'on savait déjà : depuis cinq ans le soutien public à la bio a été détricoté, ralentissant drastiquement la dynamique de conversion. La Cour des comptes a clairement affirmé la nécessité de bien mieux rémunérer l'agriculture biologique que les labels et certifications moins exigeants comme la HVE.

Dans la foulée, et sans doute en partie en lien avec la publication de ce rapport, les ultimes arbitrages ministériels ont été communiqués lors du Conseil Supérieur d'Orientation de l'agriculture (CSO) le 1^{er} juillet, annonçant notamment la création d'un 3^{ème} niveau dédié à l'agriculture biologique dans l'éco-régime et une différence de 30€/ha/an avec le niveau 2. Le CSO reconnaît ainsi que les avantages environnementaux et sociaux des certifications bio et HVE ne sont pas comparables.

Avec l'augmentation du crédit d'impôt à partir de 2023 (passant de 3 500

à 4 500 €), les paysans bio voient arriver une PAC qui va compenser un peu ce qui a été perdu en 2017.

« Nous nous satisfaisons des résultats de ces récentes négociations, ce gouvernement ayant davantage fait preuve de clairvoyance et d'écoute que le précédent. Nous serons attentifs à travailler avec les services du ministère pour s'assurer qu'aucune ferme bio ne soit laissée au bord du chemin. » ont indiqué Philippe Camburet, Président de la FNAB, et Loïc Madeline, Secrétaire National FNAB en charge de la PAC.

POUR EN SAVOIR +

Retrouvez tous les communiqués de presse de la FNAB dans l'espace presse sur : www.fnab.org (espace presse)

Anne **HAEGELIN**
FRAB AuRA

EGALIM2 : les grands principes de la contractualisation

La proposition de loi dite « EGAlim 2 » a été promulguée au Journal officiel en octobre 2021, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Elle introduit « de nouveaux dispositifs de régulation et de transparence au profit d'une meilleure rémunération des agriculteurs », dont une obligation de contractualisation entre producteur et acheteur, visant notamment à construire les prix en intégrant (au moins en partie) les coûts de production. Au cours du 1^{er} semestre 2022, les indicateurs de référence en bovins viande bio ont été publiés par INTERBEV (l'interprofession des viandes) ; ceux concernant les veaux bio sont en cours de validation. Des mises à jour sont prévues, chaque semestre concernant les charges (via l'IPAMPA, l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole) et le coût du travail (mesuré par le SMIC), et chaque année pour les aides PAC.

Pour les porcs, l'interprofession (INA-PORC) ne semble pas avoir de mandat pour travailler sur des indicateurs de coûts de production en bio, ni sur des indicateurs de prix de marché (seules des infos sur le coût des matières premières des aliments bio sont publiées par l'IFIP).

Cette obligation de contractualisation entre le producteur et le 1^{er} acheteur s'applique à tous les bovins sous signe de qualité, aux porcs castrés nés depuis le 1^{er} janvier 2022, et au lait cru (bovin et caprin, puis brebis à partir du 1^{er} octobre). Les seules dérogations prévues concernent les coopératives et les organisations de producteurs commerciales

(l'adhésion à la coop / OP commerciale vaut contrat commercial) ou les producteurs (ou OP) pour lesquels le seuil de chiffre d'affaires annuel est limité (moins de 10 000 euros pour l'éleveur ou l'OP en bovins viande ou en porc, par catégorie d'animal). La FNAB suit et diffuse régulièrement des infos « contractualisation » et va continuer sa veille pour permettre au réseau d'apporter toute son expertise à la rédaction de ces contrats.

Anne **HAEGELIN**
FRAB AuRA

(d'après Samuel FROIS, chargé de mission Fnab)

POUR EN SAVOIR +

■ Voir l'infographie de présentation du Ministère de l'Agriculture :

<https://agriculture.gouv.fr/infographie-loi-egalim-2-agir-pour-la-juste-remuneration-des-agriculteurs>

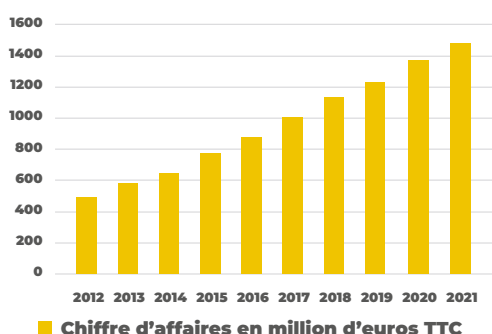
■ et les informations complètes d'INTERBEV :

<https://www.interbev.fr/contractualisation/les-outils-de-la-contractualisation/>

Produits bio en vente directe : une augmentation du chiffre d'affaires enregistrée en 2021 !

Alors que les ventes de produits bio semblent se porter moins bien que les années précédentes dans la grande distribution, comme documenté dans le numéro précédent de "La Luciole", le circuit de la vente directe, lui, a vu les ventes de produits bio croître en 2021, d'après l'Agence bio. De plus, même si les circuits courts ont été perturbés par la crise du Covid, globalement les ventes n'ont pas baissé en 2020 par rapport à 2019 d'après le RMT Alimentation Locale.

Progression du chiffre d'affaires des ventes de produits biologiques en circuits courts en France ▼



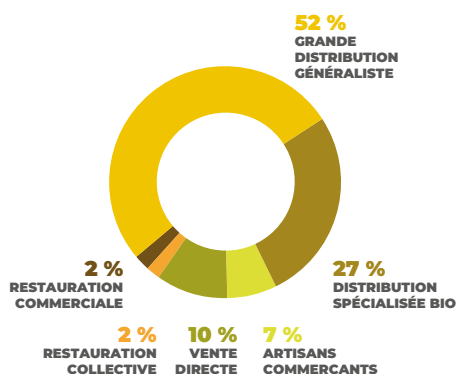
Source : Agence bio / ANDI

Le chiffre d'affaires des produits bio commercialisés en vente directe est estimé à 1 480 millions d'euros TTC en 2021, par l'Agence bio /ANDI. Il était de 1371 en 2020.

Le chiffre d'affaires des produits biologiques en vente directe a augmenté de + 7,9 % en 2021 par rapport à 2020. C'est le seul circuit qui a connu une augmentation des ventes bio en 2021 car les tendances étaient à la baisse dans la grande distribution et en magasins spécialisés bio.

Ainsi, la vente directe, qui représentait 10 % des parts de marché des produits bio en 2020 est passée à 11 % en 2021. De la même manière, les parts de marché de la restauration collective sont passées de 2 % à 3 %. La part de la grande distribution a baissé pour représenter 50 % des ventes en 2021 au lieu de 52 % en 2020. Cela montre à nouveau qu'en agriculture biologique les circuits de distribution sont plus diversifiés,

Répartition du chiffre d'affaires des produits bio par circuit de distribution en 2020 ▼



Alice ODOUL
FRAB AuRA

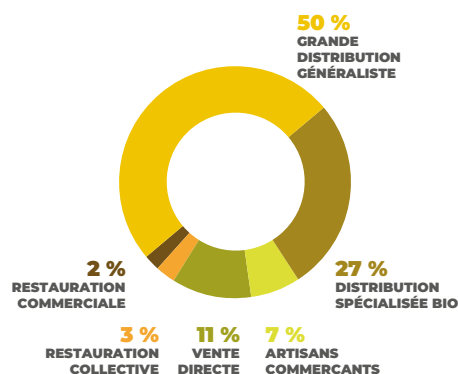
avec un meilleur équilibre et que la grande distribution est moins dominante qu'en agriculture conventionnelle (circuit qui représente la grande majorité des produits alimentaires vendus en France bio et non bio confondus).

C'est une bonne nouvelle pour l'AB et pour les producteurs bio d'Auvergne-Rhône-Alpes, qui sont particulièrement nombreux à pratiquer la vente directe. De plus, les consommateurs de notre région sont plus nombreux à privilégier les circuits courts que la moyenne des consommateurs en France (Baromètre de la consommation de l'Agence bio).

Attention, d'après les résultats du baromètre de la consommation de l'Agence bio analysés par le Cluster bio, il reste important de communiquer auprès des clients sur l'intérêt du label AB, même en vente directe. En effet, l'engagement « Consommer des produits ayant utilisé un minimum de pesticides » est moins prioritaire pour les consommateurs d'Auvergne-Rhône-Alpes que pour les autres régions. C'est aussi la région avec la plus grande part de consommateurs bio qui identifient la consommation de produits locaux non bio comme une raison de ne pas consommer davantage de bio. Enfin, la part de consommateurs ayant eu des informations sur le bio a considérablement chuté entre 2014 et 2021 dans la région.

Poursuivons nos efforts de sensibilisation du grand public pour expliquer que "Manger bio et local, c'est l'idéal". Programme de la prochaine édition de la campagne de communication à venir ici : <http://bioetlocal.org/>

Répartition du chiffre d'affaires des produits bio par circuit de distribution en 2021 ▼



(Suite de l'article vente directe)

Maintien des ventes en circuits courts malgré les perturbations de 2020

Face aux échos relevés dans la presse sur les difficultés rencontrées par les circuits courts et une hypothétique baisse de l'attractivité des circuits courts, le Réseau Mixte Technologique Alimentation Locale (RMT) a enquêté 800 acteurs des circuits courts (pas spécifiquement bio), en 2020. Cette enquête a montré qu'il n'y a pas eu de baisse généralisée des ventes en circuits courts en 2020, comme la presse pouvait le laisser penser et que l'intérêt pour les circuits courts est resté fort pour les consommateurs. Elle a permis aussi de mieux comprendre les difficultés économiques vécues par certains producteurs en circuits courts et magasins. Les produits frais, les marchés et les ventes à la ferme ont été moins affectés par la crise liée au covid mais, plutôt que les types de produits ou les types de circuits, c'est surtout le contexte local qui permet de comprendre les variations, il n'y a pas de généralité. Voici un extrait de la synthèse du RMT : "Les consommateurs ont bien modifié leurs achats en circuits courts depuis le début de la crise. Ceux qui consommaient déjà dans ces circuits avant la crise ont souvent augmenté leurs dépenses, d'autres, nouveaux venus, ne sont pas forcément restés, ce qui contribue à expliquer certaines baisses de vente. De plus, localement, des consommateurs ont pu changer de circuit court, préférant désormais un circuit plus près de chez eux ou plus pratique par exemple : certains circuits gagnent des clients, d'autres en perdent. (...) Les points de vente en difficulté signalent fréquemment avoir pensé que la demande très forte pendant le premier confinement allait durer. Pour y répondre au mieux, ils ont investi, par des embauches ou des équipements. Une demande stagnante depuis quelques mois, alors que les frais de structure augmentent, suffit à créer un sentiment de menace, voire à mettre certains en difficulté économique."

Le réseau bio Auvergne-Rhône-Alpes au Sommet de l'Élevage 2022

Anne **HAEGELIN**
FRAB AuRA

Le réseau FNAB sera présent au Sommet de l'Élevage, salon n°1 de l'élevage en Europe, les 4, 5, 6 et 7 octobre 2022 à Clermont-Ferrand (63), à travers :

- **L'inauguration du stand (le 4 octobre à 11h)** puis 4 jours de présence du Réseau Bio d'AuRA sur le stand collectif dédié à l'élevage biologique (Hall 1),
- **Des animations grand public « Apprenez à répondre à vos amis bio-sceptiques ! », le 5 octobre matin,**
- **Des conférences techniques « Biothémas » sur l'élevage bio (les 5 et 6 octobre, de 13h30 à 17h),** et par Terre de liens sur la sécurisation de l'accès au foncier **(le 6 octobre),**
- Une table ronde sur le désherbage mécanique **(le 7 octobre à 14h : non confirmée à ce jour).**

D'autres événements « Élevages bio » sont aussi prévus : inscrivez-les dès à présent dans vos agendas !

- **le 23 novembre 2022, au lycée agricole Brioude (43) :** journée commune aux projets Bioviandes (viandes bio ovines et bovines) et Revabio (viandes ovines bio) en format "focus-groupes" (rencontre amont-aval, avec participation attendues des opérateurs économiques, des éleveurs et des conseillers bio)
- **le 10 janvier 2023 :** journée focus-groupe du projet Revabio pour la zone Nord Massif Central (lieu à préciser entre Montluçon et Chateauroux)
- Pour toute info complémentaire sur ces rendez-vous « Elevages », **contacter Anne Haegelin, FRAB AuRA (anne.haegelin@aurabio.org)**
- D'autres conférences bio sont également proposées, sur la filière laitière bio par le **CNIEL (le 4 octobre à 14h)** et par **l'Institut de l'Élevage (le 5 octobre à 12h30)**, et sur la fertilisation par **Arvalis (le 6 octobre à 13h30).**

POUR EN SAVOIR +

Programme complet des conférences mis à jour régulièrement sur :

<https://www.sommet-elevage.fr/fr/visiter/programme/conferences/>





HELIOGREEN

l'esprit client par nature

'Votre distributeur d'agrofournitures'

Entreprise du groupe CAAHMRO, nous distribuons dans toute la France les produits essentiels à vos cultures et productions :

**POTERIES & SUBSTRATS
TUTEURAGES & LIAGES
IRRIGATION
PETIT MATÉRIEL...**



WWW.CAAHMRO.FR



CAAHMRO
l'esprit client par nature

JS FOURNITURES
l'esprit client par nature



NOUS CONTACTER

Brignais (69) - 04 72 30 00 47
Fillinges (74) - 04 50 31 19 70

SUIVEZ-NOUS SUR :

GRUPE CAAHMRO




Mon Jardin

Fournisseur régional

**PLANTS DE POMMES DE TERRE
BULBES D'OIGNONS ET D'ÉCHALOTES
TERREAU FLORAGARD - ENGRAIS
FILMS ET TOILES DE PAILLAGE
VOILES DE CULTURE - COUVERTURES DE SERRES**




Mon Jardin

Tél. : 04.70.28.97.63 / Mail : adv@mon-jardin.fr





SEMEURS DE BIO

SALON PROFESSIONNEL

Semences et plants de légumes, fruits & PPAM

Mardi 27 septembre 2022 de 9h à 17h

Organisé par la FRAB AuRA (Fédération Régionale d'Agriculture Biologique AuRA), les entreprises MonJardin et Naturalis, la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme et l'EPLFPA de Marmilhat, ce salon 100% BIO et 100% professionnel s'adresse à tous les producteurs, aux porteurs de projets, aux agriculteurs souhaitant diversifier leur production, aux paysans souhaitant s'installer, aux étudiants et apprentis du monde agricole.

Associant un grand nombre de partenaires, ce salon a pour objectif de réunir sur un même site un ensemble d'acteurs de la profession agricole pour répondre aux questions et besoins du public ciblé.

Il vise également à sensibiliser les producteurs à adopter des pratiques issues de l'agriculture biologique, à envisager la conversion à la bio ou bien à diversifier leur production.

Des problématiques de l'installation, du foncier, du travail collectif en passant par la transformation, la commercialisation et les techniques de production, ce salon vise à apporter des réponses aux agriculteurs et futurs agriculteurs.

Le 27 septembre prochain, le site de Marmilhat accueillera tous les acteurs et toutes les parties prenantes de la filière pour débattre de la mission essentielle des semences et plants et aborder des thèmes d'actualité tels que la biodiversité sauvage et cultivée, le LABEL FNAB, l'évolution de la réglementation bio, dans l'idée du tout pour s'installer et/ou perdurer en productions végétales bio.

Un salon imaginé pour créer du lien entre les fournisseurs et les paysans afin de développer l'offre et de mieux fournir les exploitations locales.

Ce temps fort de l'agriculture biologique en Auvergne sera l'opportunité de rappeler le rôle essentiel de l'adaptabilité des semences, de souligner les forces de la filière et la mobilisation de ses acteurs pour répondre aux défis de l'agriculture de demain, mais également de mettre en valeur les atouts de la bio en termes de résilience et de stabilité de production face à des évolutions climatiques constantes.

Lors de la dernière édition, la diversité des acteurs a permis de couvrir un large champ d'activités en lien avec les productions végétales biologiques. Les innovations techniques

et la convivialité des exposants semblent avoir particulièrement plu aux visiteurs présents ainsi qu'aux apprenants en visite sur le salon.

Mickael Deschamps et Kevin Guerreiro, tous deux maraîchers bio en Auvergne, avaient visité le salon lors de la première édition :

« Pour moi un salon 100% bio permet de marquer la présence et l'engagement des producteurs bio, mais aussi de nous rencontrer entre nous avec des temps d'échanges, de conférences, autour de matériel, de semenciers... Ce qui permet de répondre à certaines de nos questions, en ouvrant d'autres, nous fait avancer. J'y viens aussi pour voir ce qui est proposé pour nos productions en matériel et technique, ces domaines sont toujours en évolution. De plus il me semble qu'en Auvergne nous n'ayons que ce salon qui soit consacrer au végétal bio ». Mickael Deschamps

« En tant que producteur, le salon de Marmilhat est d'abord un lieu de rencontres. De rencontres entre producteurs, ce qui permet d'échanger sur les itinéraires techniques, les échecs, les réussites, le matériel... Mais aussi sur la vie en générale, qui dans notre profession, occupe un rôle parfois annexe. C'est également un moment d'échange entre producteurs et professionnels du secteur. J'y ai personnellement rencontré mon nouveau producteur de plants d'aubergines greffées, Briand, lors de l'édition précédente. Je suis également intervenu en 2020 dans le cadre d'une présentation sur les enjeux de l'eau et du climat. C'était pour moi un moment très spécial de partage de mon savoir d'ancien chercheur dans le domaine du climat avec des personnes qui travaillent tous les jours avec le vivant et la nature. En effet, les maraîchers et plus largement les agriculteurs, sont à la recherche d'une meilleure compréhension de ces enjeux et ont une application on ne peut plus directe de ces informations ». Kevin Guerreiro

« Semeurs de Bio » sera une nouvelle fois LE rendez-vous des professionnels de la bio, pour ne rien manquer des évolutions et perspectives d'un marché en mouvement constant.

Au plus près des nouvelles tendances, les équipes du Salon ont prévu tout un programme pour accompagner les professionnels dans leurs réponses aux nouvelles attentes des consommateurs.

• La résilience de l'agriculture biologique à l'honneur

*L'agriculture biologique constitue un mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturelles et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants.

*Définition du gouvernement

Un agriculteur bio spécialisé dans la production de légumes, fruits et PPAM ne peut ainsi pas utiliser d'intrants d'origine de synthèse pour protéger et accroître la production de ses cultures. De ce fait, son impératif est l'adaptation à son milieu grâce à la biodiversité cultivée et sauvage qui constitue une des clés de l'autonomie.

Par ailleurs, de nombreux autres critères de choix intéressent l'ensemble des agriculteurs, conventionnels ou biologiques : les résistances au stress, au froid, la capacité à utiliser l'azote disponible, etc. C'est pourquoi, parallèlement à des recherches plus spécifiques, l'agriculture bio teste les variétés végétales classiques.

• Les semences : une filière en évolution

La filière semences développe depuis des années une offre de plus en plus adaptée de semences et plants, grâce à une écoute constante des besoins des producteurs bio. Ceci se traduit très concrètement par une augmentation rapide des acteurs, des surfaces et des productions de semences et plants, en réponse au développement de la bio.

Les acteurs de la filière bio des semences et plants sont tous étroitement liés. Ils forment les différents maillons d'une chaîne allant de la création et de la multiplication des variétés, en passant par la culture agricole, jusqu'à l'utilisation des productions végétales qui en sont issues.

• Une double exigence pour la production des semences bio

Tout d'abord, les normes de qualité pour les semences et plants conventionnels s'appliquent aux semences et plants biolo-

giques. Pour les espèces de grandes cultures couvertes par la législation semences, les semences biologiques commercialisées doivent donc répondre aux normes de la certification.

De plus, depuis 1991, le règlement européen de l'agriculture biologique impose que « les semences et matériels de reproduction végétative utilisés par les producteurs bio, doivent être biologiques, et avoir été produites à partir d'une génération réalisée selon les règles de l'agriculture biologique de semences biologiques ». Les semences certifiées Agriculture Biologique ne peuvent pas bénéficier d'une protection phytosanitaire pouvant faire obstacle à certaines maladies transmises par les semences. Pour y remédier, plusieurs voies de recherche, en complément de la sélection variétale, sont en cours comme des produits de traitement compatibles avec l'agriculture biologique, la thérapie, l'utilisation de micro-organismes en enrobage de semences etc.

• Les ambitions des professionnels de l'agriculture biologique

- ➔ Gérer et s'adapter aux changements climatiques en faisant évoluer les connaissances, pratiques, méthodes de travail, métiers.
- ➔ Offrir des variétés de semences et plants répondant aux défis climatiques, démographiques et de transition agroécologique.
- ➔ Renforcer l'attractivité et la compétitivité de la filière.

• Les enjeux de l'agriculture biologique

L'agriculture biologique pourrait se résumer en un mode de production respectueux de l'environnement qui contribue à la préservation de la qualité de l'eau, au maintien de la fertilité des sols, au développement de la biodiversité... Autant d'enjeux majeurs pour l'agriculture de demain !

Batteuse auto-construite

Dans le cadre des activités du GIEE des Epis de Cérès, un groupe d'agriculteurs altiligériens a travaillé à l'auto-construction d'une petite batteuse avec l'Atelier Paysan. Basée sur un modèle développé pour la filière maraîchère, cette batteuse servira dans un premier temps pour la gestion des petits lots de céréales populations conservées et multipliées par le groupe. Son utilisation pourra ensuite être élargie à d'autres producteurs de semences adhérents à Haute-Loire Biologique.

La batteuse sera visible en démonstration sur le salon!



EN SAVOIR + SUR L'ÉVÉNEMENT :

elodie.havrez@aurabio.org

Événement labélisé "La terre est notre Métier", ce salon se déroulera pour la seconde fois sur le site de l'EPIEPA de Marmilhat à Lempdes (63 370)



EN SAVOIR + : Julie GRIGNION

cultures.haute Loirebio@aurabio.org
07.69.84.43.84

• « Semeurs de bio » inaugure ainsi cette année un secteur dédié aux semences et plants.

9h	Ouverture de l'événement au public
10h (durée : 1 h)	CAFÉ-RENCONTRE* : transformer une ferme à reprendre, quelle(s) réorganisation(s) possible(s) ? CONFÉRENCE : développement des circuits courts via l'étude variétale de pommier table-ronde économie : coûts de revient, variations du marché, équilibre global de l'exploitation (auvabio)
11h	INAUGURATION du salon et des serres de l'exploitation horticole
11h30 (durée : 1 h)	CAFÉ-RENCONTRE* : installation en petites productions végétales : comment bien mûrir son projet et réfléchir ses choix techniques ? CONFÉRENCE : Fleurs sauvages : de la production de semences à l'implantation
11h45 (durée : 1 h)	TABLE-RONDE : label fnab : une opportunité pour valoriser nos pratiques en faveur des humains et de la biodiversité
13h (durée : 1 h)	CAFÉ-RENCONTRE* : s'installer et trouver des solutions en cas de coup dur
14h (durée : 1 h)	TABLE-RONDE : produire des semences paysannes certifiées ab : focus sur la réglementation
15h (durée : 1 h)	CAFÉ-RENCONTRE* : des solutions transitoires à l'installation pérenne, plusieurs voies d'accès au foncier CONFÉRENCE : produire ses semences en maraîchage bio
17h	Fermeture de l'événement au public

*Cafés-rencontres organisés dans le cadre du dispositif d'Accompagnement à l'Installation et à la Transmission en Agriculture (AITA), avec le soutien financier de l'Etat en région AuRA



Irrigation • Arrosage • Serres • Pompes • Agro-fourriture

26 Rue Frédéric Monin, 69440 MORNANT

☎ 04.78.05.26.81 - 🌐 www.chipier.fr
@ contat@chipier.fr

29 & 30
NOVEMBRE 2022
À VILLEURBANNE (69)

INVITATION COLLOQUE PNPP

Préparations naturelles peu préoccupantes :
Des alternatives aux pesticides à défendre !

2 jours pour tout savoir sur la réglementation, découvrir des expérimentations de terrain, partager les pratiques, découvrir les actions de nos organisations et construire la suite !

Repas sur place, soirée festive, hébergement possible.

Pré-inscription et informations : Suzie Guichard - 06 15 52 22 40 - sguichard@confederationpaysanne.fr
Accessible en transports en commun depuis les gares Part-Dieu et Perrache à Lyon.

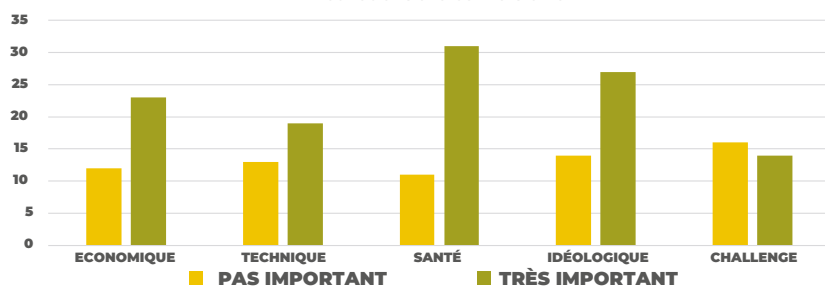


« Action financée
par le Ministère
dans le cadre du
plan Ecophyto 2 »

Motivations et dynamiques d'engagement en AB en Auvergne-Rhône-Alpes :

Dans le cadre d'une étude financée par la DRAAF AuRA, 59 agriculteurs biologiques de la région ont répondu à une enquête en ligne menée par la FRAB AuRA en juin 2022 concernant leurs motivations à convertir leur exploitation vers l'AB. Ils ont été sélectionnés selon différents critères : la production principale de leur exploitation (fruits, grandes cultures, ovins viande, truies, vaches allaitantes ou vaches laitières), un passage en AB via une conversion (les installations directement en bio n'étaient pas sélectionnées), et une première année de conversion comprise entre 2014 et 2020. De plus, des entretiens en présentiel ont été conduits avec 10 agriculteurs conventionnels et 9 conseillers en agriculture biologique (GAB et Chambres d'agriculture, en visioconférence). Les résultats sont compilés ici.

Avis des agriculteurs bio sur l'importance des différentes motivations à la conversion à l'AB ↓



Source : Enquête FRAB AuRA, juin 2022 (n=59)

Les agriculteurs bio ont noté chaque motivation comme ayant été « très importante » ou au contraire « pas importante » au moment de la conversion de leur exploitation vers l'AB (5 réponses possibles sur l'échelle).

• La santé, une motivation principale à convertir l'exploitation

Sur 59 agriculteurs biologiques enquêtés, la majorité considère la santé comme étant une motivation très importante dans leur décision d'un passage à l'AB. Cette tendance est observée par les conseillers techniques : « la santé humaine vis-à-vis des produits phyto c'est une motivation, ils en ont marre d'utiliser ces produits et de les manipuler » (Conseiller).

• Une pression sociétale et une sensibilité à la protection de l'environnement

Cependant, les agriculteurs conventionnels enquêtés n'abordent pas spontanément l'aspect de la santé dans ce qui les motive à s'intéresser à l'AB. Cette conscience éthique n'est pas directement liée à leur inquiétude pour leur santé et/ou celle de leurs proches, mais davantage à l'image que l'utilisation des produits phytosanitaires renvoie : « Moi

j'aime pas faire du phyto. Il y a une pression énorme autour de ça. Beaucoup de jugement, c'est dur quand même » (Agriculteur).

Cette pression sociétale est en effet présente dans la réflexion des agriculteurs à changer leurs pratiques, selon les conseillers d'Auvergne-Rhône-Alpes : « Ils ont des personnes autour d'eux qui leur demandent « pourquoi tu passes pas en bio ? » et du coup ils se posent la question » (Conseiller).

La motivation « idéologique » est la deuxième plus importante dans la décision de la conversion pour les agriculteurs bio. La question ne vient donc pas uniquement de la pression sociale que les agriculteurs subissent, mais également d'une sensibilité personnelle au respect de l'environnement : « j'ai la conscience qu'il faut être attentif à la biodiversité et je le fais déjà, j'ai cette sensibilité » (Agriculteur) « J'en pense du bien de l'AB. Pour moi on ne crée rien, on ne fait que redécouvrir. C'est ce que nos grands-parents faisaient » (Agriculteur).

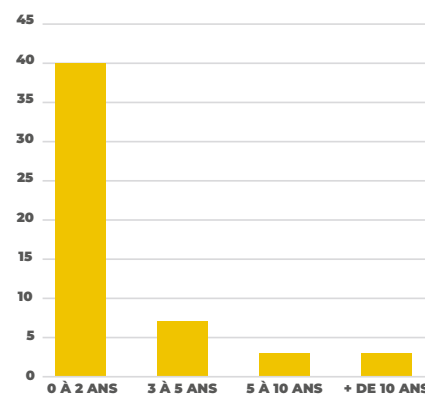
• L'économie : une motivation qui déclenche la conversion

« Pour moi, il n'y a plus de convaincus, c'est le prix qui motive maintenant »

(agriculteur). Cet agriculteur conventionnel pense que c'est l'aspect économique qui prend le dessus dans la décision d'une conversion à l'AB. Cependant, seulement 2 agriculteurs conventionnels enquêtés ont abordé l'économie comme une motivation. Malgré cela, 39 % des agriculteurs bio enquêtés ont considéré l'aspect économique comme étant une motivation très importante lors de la conversion de leur exploitation à l'AB. Pour les conseillers techniques, la motivation économique initie la démarche de conversion, et d'autres motivations se greffent au projet par la suite : « Très clairement, il y a des motivations économiques. On entend dire que ce ne sont pas de bonnes motivations mais ce n'est pas vrai, toute motivation est bonne. Au cours de sa démarche l'agriculteur trouvera d'autres motivations » (Conseiller). « L'argument économique c'est souvent le premier, mais après il y a un gros engouement technique : se poser plus de questions, réfléchir à son système, etc. » (Conseiller).

• La conversion à l'AB : retour d'expérience des agriculteurs bio d'Auvergne-Rhône-Alpes

Selon la littérature scientifique, le temps



↑ Temps de réflexion des agriculteurs enquêtés : entre le début de la réflexion à l'AB et la première année de conversion vers l'AB

Source : Enquête FRAB AuRA, juin 2022 (n=59)

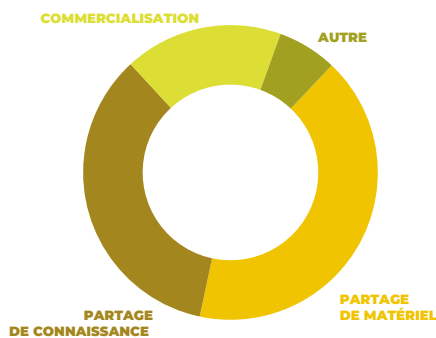
de réflexion d'un agriculteur avant de commencer une démarche de conversion vers l'AB est entre 3 et 4 ans. Parmi les 59 agriculteurs enquêtés, la majorité a réfléchi pendant 2 ans ou moins avant de commencer une conversion vers l'AB. Cependant, certains agriculteurs ont besoin de davantage de temps avant de se lancer dans un projet tel que le passage au bio, pouvant aller jusqu'à 22 ans de réflexion pour l'un des agriculteurs enquêtés.

Il est également relevé par les chercheurs que les agriculteurs bio ont tendance à plus échanger entre eux, et à

se réunir en groupements agricoles. Cependant, 27 enquêtés disent ne pas faire partie de groupement d'agriculteurs, et 21 indiquent avoir fait partie d'un groupement avant leur passage à l'AB. Seulement 5 agriculteurs ont rejoint des groupes suite à la conversion de leur exploitation. Ces groupements ont pour objectif principal un partage de matériel, puis de connaissances et enfin de commercialisation.

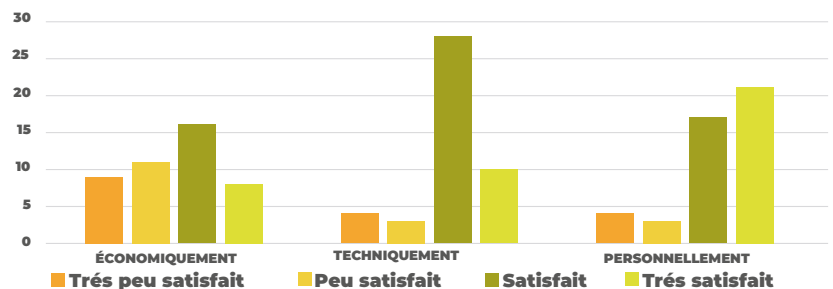
Objet des groupements dont les agriculteurs biologiques enquêtés font partie ↓

Source : Enquête FRAB AuRA, juin 2022 (n=59)



Globalement, les agriculteurs bio sont peu (voire très peu) satisfaits économiquement suite à leur conversion. Cela peut s'expliquer par une moyenne des années de conversion des enquêtés à 2018, et une conjoncture probablement défavorable. Il est important de travailler à leurs côtés pour améliorer la situation. Cependant, les exploitants se disent satisfaits techniquement, et très satisfaits personnellement suite à ce passage à l'AB.

Satisfaction, économique, technique et personnelle des agriculteurs bio suite à la conversion de leur exploitation à l'AB ↓



Source : Enquête FRAB AuRA, juin 2022 (n=59)

17 nouvelles fermes bio par semaine au cours du 1er semestre 2022 !

Auvergne-Rhône-Alpes est la 3^{ème} région bio de France avec 7 599 fermes engagées à l'Agriculture Biologique (AB) ou en conversion vers l'AB en 2021. Au premier semestre 2022, le nombre d'exploitations bio dans la région a déjà augmenté de 6 %, par rapport à fin 2021. Elles sont 457 nouvelles exploitations bio dans la région Auvergne-Rhône-Alpes au premier semestre 2022. Ce nombre est en diminution puisqu'il s'élevait à 536 en 2021, et 560 en 2020 à cette même période. Cependant, à l'échelle nationale, le nombre de nouveaux bio au moins de juin 2022 est également inférieur à celui de 2021 (5125 exploitations contre 8267 en juin 2021).

• Un développement porté davantage par des installations que des conversions :

En 2022, la dynamique semble s'inverser, par rapport aux années précédentes, avec davantage d'installations que de conversions au 1^{er} semestre de l'année.

• Les productions végétales en tête :

Ces exploitations nouvellement engagées en agriculture biologique en 2022 (conver-

sions à l'AB et installations directement en AB) ont fréquemment comme production principale : les légumes (21 %), les PPAM (14 %), les fruits (14 %) ou la viticulture (12 %). Les grandes cultures et les productions animales sont beaucoup moins concernées par ces nouveaux engagements.

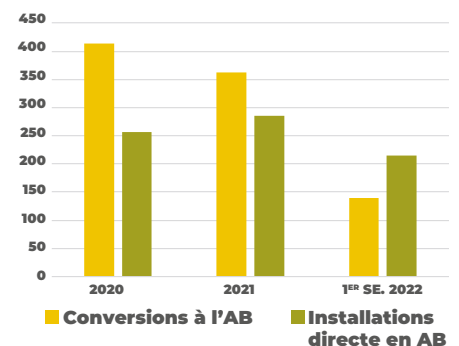
La dynamique d'installation en AB concerne surtout le maraîchage et les PPAM.

Une dynamique de conversion à l'AB est observée pour les productions fruitières.

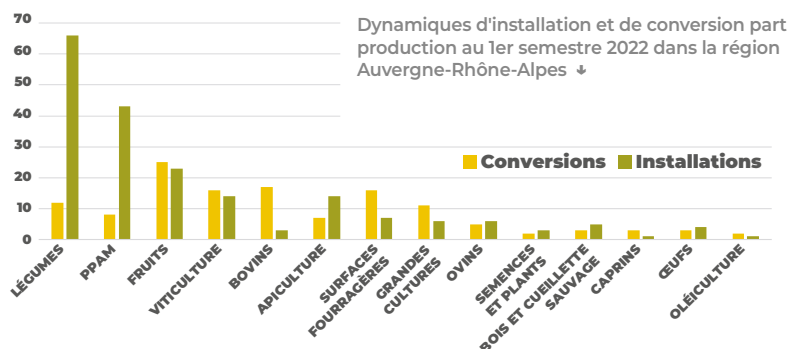
Les dynamiques de conversion en viticulture, grandes cultures ou élevage ont ralenti.

Le réseau GAB – FRAB reste présent pour accompagner les fermes engagées en bio, les projets d'installation ou de conversion, et suivra les dynamiques des prochains mois pour voir si ces tendances se confirment.

Nombre d'exploitations nouvellement engagées en bio par année ↓



Source : Agence bio estimations provisoires
Traitement FRAB AuRA juin 2022



Dynamiques d'installation et de conversion par production au 1^{er} semestre 2022 dans la région Auvergne-Rhône-Alpes ↓

DRÔME . Agribiodrôme

Assemblée Générale

Le lundi 13 juin dernier, une 40aine de paysannes et paysans bio, d'élus et de partenaires techniques se sont réunis, malgré la période, pour l'assemblée générale et ont pu débattre ensemble de certaines des grandes orientations d'Agribiodrôme : actions sur la fertilité des fermes, accompagnement à la transmission des grandes fermes, développement des accompagnements individuels, présence dans les instances de gestion de l'eau ou renforcement du lien aux adhérents ...

Le constat est fort : L'équipe du CA et l'équipe salariée travaillent toujours plus concrètement pour et sur les fermes bio drômoises.

La reconnaissance des pouvoirs publics s'améliore avec énormément de sollicitation des instances de l'eau pour que le mouvement bio prenne part aux concertations, mais notre légitimité reste encore trop limitée. Nous devons faire entendre vos problématiques, plus-values (sociétales, environnementales, économiques) et les réalités des paysans et paysannes bio.

Le Conseil
d'Administration
et l'équipe salariée
Agribiodrôme

AIN ■ ISÈRE ■ SAVOIE ■ HAUTE-SAVOIE . ADABio

Enfin une assemblée générale digne de ce nom pour l'ADABio !

Celle-ci a eu lieu mardi 3 mai 2022 aux Avenières Veyrins-Thuellin en Isère. Une quarantaine de personnes étaient présentes : agriculteurs et agricultrices adhérent-es, organisations partenaires et enfin salarié-es et membres du Conseil d'Administration de l'ADABio. Après deux assemblées générales au format plus réduit, cette édition a permis en plus des formalités statutaires d'évoquer deux sujets d'actualité sous la forme de temps d'échanges.



Les administrateurs de l'ADABio ➔

L'après-midi, le label FNAB a été présenté par Stéphanie Pageot (éleveuse bio en Loire-Aquitaine, Secrétaire nationale et ancienne Présidente de la FNAB) et Yanis Essaoudi-Carra (chargé de mission FRAB). Ce label vise à promouvoir une agriculture biologique aux exigences plus poussées que le seul cahier des charges européen, notamment sur les sujets sociaux et de biodiversité, et prochainement de bien-être animal et de climat... Les échanges ont été nourris et intéressés.

L'agriculture biologique est à un moment d'incertitude, avec certaines filières en tension et une concurrence par d'autres labels et pseudo-labels parfois déloyale mais bien réelle. La communication et la différenciation sont des outils qui doivent être massivement investis si la bio veut s'affirmer comme mode de production le plus vertueux.

Le matin, il a été question des dynamiques actuelles de la bio, grâce aux regards croisés de Samuel Frois de la FNAB, de Loïc Bertrand du GAEC des Cordiers (Président de la Coopérative de Yenne et adhérent à l'ADABio) et enfin Xavier Taloud de la Ferme d'Ise (Co-Président ADABio et adhérent à Biolait). Puis, les échanges ont été nombreux jusqu'au repas partagé !

Erica **BONNET-LAVERGE**
ADABio

ARDÈCHE . Agri Bio Ardèche

Participation Agribiodrôme et Agri Bio Ardèche au Tech & bio viti :

Fleur **MOIROT**
Agri Bio Ardèche

Les GAB de la Drôme et de l'Ardèche ont co-organisé avec les chambres d'Agriculture d'Aura le jeudi 7 juillet la journée technique « Tech & Bio » en viticulture bio qui a réuni 160 personnes à Cornas (07).



Le matin, une série de conférence a permis de mettre en avant les actualités de la recherche et de l'innovation notamment sur le réchauffement climatique sur la viticulture et adaptations envisageables (agroforesterie, ombrières...), mais également sur le décryptage de la vie des sols, du potentiel RedOx et applications pratiques en vigne.

L'après-midi, plusieurs ateliers tournants ont eu lieu dont celui d'Agribiodrôme sur les engrais verts et les expérimentations menées depuis deux ans chez des viticulteurs sur les types de mélanges, de destruction et de la date de semis. Agri bio Ardèche a animé une visite-découverte des itinéraires techniques bio dans les coteaux de Cornas avec notamment les témoignages du Domaine Alain Voge et des représentants du Syndicat des Vignerons de Cornas.

Un compte-rendu de l'ensemble de la journée sera détaillé dans la prochaine Luciole.

RHÔNE-LOIRE . AGRIBIO RHÔNE & LOIRE

L'ARDAB devient "Agribio Rhône & Loire" !

Après 35 ans sous le nom de l'ARDAB, l'Association régionale de développement de l'agriculture Bio devient Agribio Rhône et Loire.

En effet, même si nous sommes nombreux à avoir ce nom en tête et s'il restera encore quelques temps dans les usages, il était nécessaire de changer pour quelque chose de plus transparent. Lors de l'assemblée générale 2022, cette décision de changement de nom a été largement approuvée.

La notion de « région » ne correspond plus à la construction actuelle des GAB d'Auvergne-Rhône-Alpes et est par conséquent déconnectée des réalités de terrain.

L'ARDAB ne correspond pas à un acronyme précis et n'est pas évident à retenir par les nouveaux interlocuteurs. Par ailleurs, sans le rappel de son acronyme d'origine, l'ARDAB n'évoque rien sur le contenu des missions de l'association.

Plusieurs propositions ont été faites et il a été retenu, un peu comme nos voisins Agribio Ardèche

et Agribio Drôme, Agribio Rhône et Loire.

Qui dit nouveau nom, dit aussi nouveau logo, nouvelle charte graphique et une belle occasion de faire vivre ces nouveaux visuels au travers des mails, supports de formation, site internet, bulletin d'adhésion, banderoles, vêtements, etc.

Nous tâcherons de vous surprendre !



AGRIBIO
RHÔNE & LOIRE

Océane **LAPERROUSAZ**
AGRIBIO RHÔNE ET LOIRE

PUY-DE-DÔME . Bio 63

Bio 63 : La recherche constante de progrès

Bio 63 met au cœur de ses missions une recherche constante de progrès, notamment sur les aspects environnementaux (biodiversité, eau, climat...) et sociaux. Cette volonté est cohérente avec le projet politique de notre réseau et la démarche de label bio FNAB en cours !

Ainsi le conseil d'administration a validé la création dès cet été d'une cinquième commission sur ces sujets

pour orienter nos actions de sensibilisation et d'accompagnement des fermes et acteurs bio, mais aussi des collectivités, courroies de transmission de nombreux changements à l'échelle des territoires.

Sur le sujet de l'eau en particulier, Bio 63 a organisé en mai et juillet 2022 deux « webinaires » destinés à sensibiliser élus et agents de collectivités aux enjeux de gestion quantitative et qualitative de l'eau ainsi qu'une visite de ferme pour discuter de méthodes concrètes d'adaptation et de moindre contribution à la raréfaction de l'eau et au changement climatique.

Avec l'appui de l'Agence de l'Eau, la DDT, la FRE-DON et des témoignages de fermes du réseau et de collectivités investies sur ces questions, nous

commençons à faire infuser l'idée que l'agriculture bio est une des réponses à une gestion plus durable et équitable de la ressource en eau.

De plus, les administrateurs.trices de l'association, par ailleurs représentant.e.s dans notre Fédération Régionale bio (FRAB AURA) s'investissent davantage dans les instances de gestion territoriale de l'eau, et notamment dans le Projet de territoire pour la Gestion des Eaux (PTGE) du SAGE Allier Aval et Haut Allier en tant que représentants des fermes bio. Ce programme est voué à définir dès 2023 une nouvelle répartition des prélèvements en eau sur ce secteur.

Enfin, un sondage auprès des fermes bio a été diffusé en juin pour mieux connaître les pratiques actuelles, les réflexions pour l'avenir et l'avis de nos adhérent.e.s sur ce sujet complexe techniquement et très politique !

Ce sujet vous intéresse ? Rejoignez notre commission !



Contacts politiques :

Maud **SAMPIERI** &
Pierre **SAUVAT**

Contact technique :

Priscille **GELLY**

ALLIER . Allier Bio

Carte des bonnes adresses Bio dans l'Allier



Elle est arrivée ! La première carte des bonnes adresses bios de l'Allier est diffusée depuis sa sortie officielle le mercredi 6 juillet. Elle recense ainsi 65 fermes bios pratiquant les circuits courts, 6 magasins bios et 11 artisans, tout en mettant en valeur également les AMAP, magasins de producteurs et marchés hebdomadaires où sont présents des producteurs bios.

Cette sortie était une occasion idéale pour se retrouver et échanger entre adhérents et partenaires de l'Association, au sein de la

ferme de Florent Guillaud, apiculteur à Rocles, clin d'œil à cette commune sur laquelle 3 fermes sont présentes au sein de cette carte.

Cet outil de communication constitue une véritable vitrine de l'agriculture biologique dans l'Allier, en montrant l'importance et la diversité des produits bios, auprès du grand public et du consommateur, mais également auprès des collectivités locales et restaurants collectifs, un secteur essentiel à investir durant le second se-

mestre 2022.

Par ailleurs, Allier Bio a renoué avec la tradition en organisant, en partenariat avec la FRAB et la Chambre d'Agriculture de l'Allier, des visites techniques de fermes : 5 rendez-vous du 17 juin au 12 juillet pour échanger sur les grandes cultures, la lentille, l'apiculture, les petits fruits et les PPAM. De prochaines rencontres techniques seront organisées dès cet automne.

Le conseil d'administration remercie chaleureusement Caroline, Philippe, Florent, Corinne et Christine pour leur accueil et leur présentation de leur métier passion de paysan bio.

Fabrice **THEVENOUX**
Allier Bio

CANTAL . Bio 15

22 nouvelles fermes bio cette année !

Cette année, dans le Cantal, 22 nouvelles fermes sont passées en agriculture biologique. Ces fermes sont très différentes, voici le détail :

5 maraichers, 5 éleveurs bovins allaitants et laitiers, 5 producteurs de foin et/ou céréales, 4 fermes de plantes à parfum aromatiques et médicinales, 2 éleveurs de caprins et 1 éleveur de chevaux.

Plus de la moitié de ces fermes sont des installations et créations de fermes avec un passage en bio directement. Pour l'autre moitié, ce sont des conversions de fermes existantes.

Ces 22 fermes représentent près de 730 ha.

Malgré le contexte difficile que nous connaissons, seules 9 fermes ont fait le choix d'arrêter d'être certifiées bio.

Au total, le **Cantal compte 420 fermes en bio.**

Bio 15 donne rendez-vous à l'ensemble de ses adhérents le **jeudi 15 septembre pour l'assemblée générale à La Chapelle d'Alagnon !!!**

Lise **FABRIES**
BIO 15

HAUTE-LOIRE . Haute-Loire Biologique

Haute-Loire Bio se greffe aux abeilles

Après deux années passées près des vaches (au sein de la coopérative d'insémination XR Repro), l'équipe d'Haute-Loire Bio s'installe à nouveau en centre-ville du Puy en Velay. Les nouveaux bureaux sont situés au pied d'un rucher urbain pour lequel nous apportons notre touche de bio-diversité. Les portes sont ouvertes et les sourires toujours au rendez-vous, pour accueillir les adhérents et les partenaires.

Ce déménagement donne un souffle nouveau à l'équipe et ravit les administrateurs par la visibilité que les locaux peuvent apporter à l'association et à l'agriculture biologique. En pleine période de récolte de miel, les salariées continuent de butiner les dossiers et la ruche travaillera tout l'été pour vous présenter les meilleures récoltes lors de l'Assemblée générale le **mardi 20 septembre 2022, au Pertuis.**

Marie **POISSON**
Haute-Loire Biologique



**Rejoignez la
plus grande
communauté
de producteurs
certifiés bio !**

**Un auditeur proche
de chez vous,
où que vous soyez !**



Venez rencontrer nos équipes !

Natexpo

Lyon

du 18 au 20 septembre

**Le Sommet
de l'élevage**

Clermont-Ferrand

du 4 au 7 octobre

**Tech & bio - cultures
Méditerranéennes**

Avignon

du 18 au 20 octobre



www.ecocert.fr

RelationClient.Producteur@ecocert.com // + 33 (0)5 62 07 39 77



IRRIGATION

Gestion économe de l'eau vers le 100% goutte-à-goutte en plein champ

De plus en plus de maraîchers se retrouvent dans des conditions limitantes en eau. Les aléas climatiques, associés à une augmentation des périodes sèches, n'arrangent pas la situation. Le goutte-à-goutte est adapté à des conditions de volume d'eau, de débit et de pression limités. Les producteurs sont de plus en plus nombreux à utiliser l'irrigation goutte-à-goutte en plein champ ; c'est notamment le cas de Baptiste BARRAL, maraîcher bio en Isère.

Sur son site des Eparres, où est située la majorité de sa production de plein champ, une source alimente la parcelle en eau. Cette dernière n'est pas suffisante pour irriguer la surface de production en aspersion. Depuis 2 ans, 100% de ses cultures de plein champ sont irriguées par goutte-à-goutte.

Deux points de vigilance techniques sont à souligner suite à son expérience :

~ **La phase de reprise nécessite une irrigation à la main** (sur des surfaces limitées) puis le goutte-à-goutte prend le relais.

~ **Le binage est réalisé mécaniquement.** Le producteur fait passer sa dent sous les goutte-à-goutte. Pour éviter que la gaine soit entraînée lors du binage, des sacs de lestage sont positionnés sur les goutte-à-goutte en début de planche.

Rédaction

Céline **MATHIEU**
ADABio

HORCONEX

SERRES ET EQUIPEMENTS

HORCONEX propose des solutions complètes de haute technologie pour l'horticulture biologique en serres

HORCONEX réalise des projets horticoles complets depuis plus de 35 ans. Notre équipe d'experts s'occupe de l'ensemble du projet en proposant les solutions les plus innovantes, aussi pour la culture biologique. Nous concevons en interne les meilleures serres durables, connues pour leur longue durée de vie et leur grande capacité de captation et de rétention de chaleur, en fonction de vos souhaits et de vos objectifs, bien entendu.

Pour plus d'informations et nos coordonnées, rendez-vous sur notre site web: www.horconex.com ou contactez-nous à info@horconex.com.

Horconex B.V.
Poeldijk, Pays Bas



Rédaction

Marie REDON

Chloé RANOUX

Fleur MOIROT

Alexandre

BARRIER-GUILLOT

Relecteurs :

Alain ROBERT

Myriam DESANLIS



NUISIBLES

↑ Campagnol terrestre ou "rat taupier" © Alain Robert

« Rat » le bol des campagnols

Régulièrement la cause de pertes fourragères importantes dans les élevages de montagne, les campagnols terrestres (communément appelés rats taupiers) prolifèrent également de plus en plus dans les exploitations maraîchères et arboricoles, où ils côtoient également d'autres « ron(va)geurs » des cultures tels que le campagnol des champs, la taupe ou le mulot. En bio, la maîtrise de la lutte directe mécanique est indispensable afin de gérer leur prolifération. Elle doit être associée à une bonne connaissance de la biologie de ces espèces et à la mise en place de moyens de lutte indirects préventifs pour en maximiser l'efficacité.

• La taupe : une travailleuse acharnée !

La taupe est hyper adaptée au mode de vie souterrain et constitue une redoutable travailleuse du sol : elle peut creuser jusqu'à 20m de galerie par jour ! De ce fait, elle a besoin de beaucoup d'énergie pour se déplacer : c'est un mammifère qui consomme l'équivalent de son poids par jour (à 90% des vers de terre).

Contrairement aux idées reçues, elle n'est pas hémophile et n'hiberne pas. Elle vit toujours sous terre, à l'exception du moment où les jeunes sont expulsés du territoire maternel par leur mère.

La taupe est territoriale et solitaire, à l'exception de la période de reproduction. Son fonctionnement quotidien est très rythmé, avec des heures d'activité par cycle de 6h : pour la piéger, on privilégiera donc les mêmes tranches horaires chaque jour.

Elle se reproduit une seule fois par an entre décembre et mars (4 semaines de gestation, 6 semaines d'allaitement), d'où l'importance d'intervenir avant les mises-bas du printemps. La taupe ne pullule pas mais comme elle travaille vite et beaucoup ; les dégâts peuvent donc augmenter rapidement, notamment sur prairies, et lors des semis... Mais **ce ne sont pas ses monticules qui inquiètent le plus, mais les nombreux tunnels qu'elle creuse. Ceux-ci constituent le premier vecteur d'implantation des campagnols terrestres qui utilisent ce réseau de galeries pour**

se diffuser ! De plus, celui-ci restant en place plusieurs années si le sol n'est pas travaillé, il est donc primordial d'empêcher son expansion afin de prévenir la prolifération de campagnols. La seule solution efficace est le piégeage...

• Le campagnol terrestre ou « rat taupier » : un coureur opportuniste !

Il ne vit que sous terre et est herbivore : il consomme chaque jour l'équivalent de son poids en végétaux. A noter que c'est un animal qui ne boit pas car il trouve ses besoins en eau dans sa nourriture : aussi, les appâts secs tels que ceux utilisés en conventionnel associés à un produit raticide sont très peu appétents pour eux ! Il privilégie les racines charnues pivotantes telles que celles du pissenlit, des trèfles, des luzernes, de la chicorée... Depuis ses galeries souterraines, il s'attaque aux racines des cultures maraîchères telles que les betteraves, carottes, oignons... A l'automne, il est très actif car c'est le moment où il constitue des « greniers » qui lui serviront de réserves de nourriture pour l'hiver. Ainsi, il peut apparaître inactif pendant l'hiver (pas de nouvelles galeries), alors qu'il vit tout simplement sur ses réserves.

Il vit en famille : en général un mâle, une ou deux femelles, et 4 à 8 petits par femelle. Il possède une glande sur chaque flanc qui lui permet de marquer son territoire et constitue aussi un indicateur de pression et d'infestation de la parcelle : si elle est bien visible (cas des animaux reproducteurs), cela signifie que la population est déjà bien installée. Sa capacité d'infestation

↑ Dégât sur carotte
© FRAB AuRA

↑ Taupe © Alain Robert



↑ Campagnol des champs © web



↑ Mulot sylvestre © web

est très importante car en bonnes conditions, il peut se reproduire tous les mois de mars à novembre, et la femelle est de nouveau en chaleur dès la mise bas (gestation de 22 jours, moins de 3 semaines d'allaitement et maturité sexuelle atteinte à 2 mois).

Les mâles constituent les « colonisateurs », tandis que les femelles sont plutôt sédentaires. Aussi, la proportion de mâles/femelles permet de situer le niveau d'installation de la population dans la parcelle :

~ **dominance de mâles** : phase d'exploration (début de colonisation)

~ **proportions équivalentes** : phase d'installation, les animaux sont prêts à se reproduire

~ **dominance de femelles** : phase d'infestation, la parcelle est envahie

• 2 autres rongeurs problématiques, notamment en maraîchage

Le campagnol des champs

Herbivore comme le campagnol terrestre, il s'en distingue par sa taille plus petite et ses oreilles sorties de la fourrure (elles ne sont pas visibles chez le campagnol terrestre). Il consomme feuilles et graines, et peut être responsable d'importants dégâts sur les cultures maraîchères. Il est moins problématique en élevage et grandes cultures car il récolte son alimentation à l'extérieur et ne rejette pas de terre à la surface. On reconnaît son passage aux trous ouverts visibles dans les champs et aux chemins tracés dans l'herbe (pas de tumuli).

Le mulot sylvestre

C'est un rongeur nocturne principalement graminivore et fructivore. Présent dans les sous-bois, en lisière de forêts, on le retrouve beaucoup sur les exploitations agricoles. En maraîchage, il peut causer de grandes pertes dans les pépinières de plants, puisqu'il se nourrit des graines justes plantées et coupe les jeunes plantules. Il sévit également dans les planches de cultures, où il peut s'attaquer aux fruits et légumes sensibles : céleris, betteraves, carottes avec des collets grignotés. Il se réfugie dans des galeries souterraines, mais vit beaucoup en surface.

• La lutte mécanique

1/ Quand piéger ?

Taupe : toute l'année en privilégiant la période de reproduction. Cela permet de couper le cycle avant les mises bas du printemps. Si l'été est sec, on ne détectera pas d'activité en surface. Surveillance accrue après les orages d'été, en mai-juin pour l'installation des jeunes sur de nouveaux territoires et après les pluies automnales (recherche de partenaires).

Campagnol : toute l'année (tant qu'on détecte une activité en surface), en privilégiant le début du printemps (reprise de la reproduction) et l'automne (reproduction + constitution des greniers). Pendant l'été s'il n'y a pas de sécheresse estivale. Surveillance régulière des zones piégées pour endiguer tout redémarrage.

Le piégeage est le plus efficace lorsque les dégâts sont peu visibles : il faut s'attaquer au problème dès l'apparition des premiers signes d'activité afin de casser le cycle et la prolifération



↑ Sortie de galerie de campagnol des champs, on distingue l'herbe broutée en sortie.
© FRAB AuRA

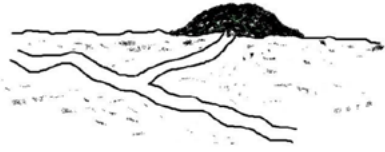
Périodes de piégeage ↓



	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Taupe												
Campagnol												

2/ Où piéger ?

~ Distinguer taupinières et tumulis

	Tumuli	Taupinières
		
Galerie de circulation	A proximité du tumulus	Sous la taupinière
Forme	Plutôt dôme aplati	Pyramidale
Texture	Fine, le campagnol travaille avec les dents	Grossière, la taupe éjecte la terre sous forme de « boudins » avec ses pattes
Présence de débris végétaux	Oui	Non

~ Repérer les galeries

La taupe vit dans un réseau de galeries étendu et très organisé. Le campagnol construit son réseau de manière plus anarchique et a une zone d'activité restreinte. 2 zones d'activité séparées d'une dizaine de mètres peuvent appartenir à 2 familles, alors qu'une taupe peut être responsable de toutes les taupinières d'une parcelle !

~ Organisation des taupinières

Chez la taupe, on distingue 3 types de galeries :

→ Les « autoroutes » sont des galeries profondes qui peuvent rester plusieurs années. Elles se situent le long des ruisseaux, des clôtures, des haies... et constituent les chemins d'accès à une nouvelle parcelle.

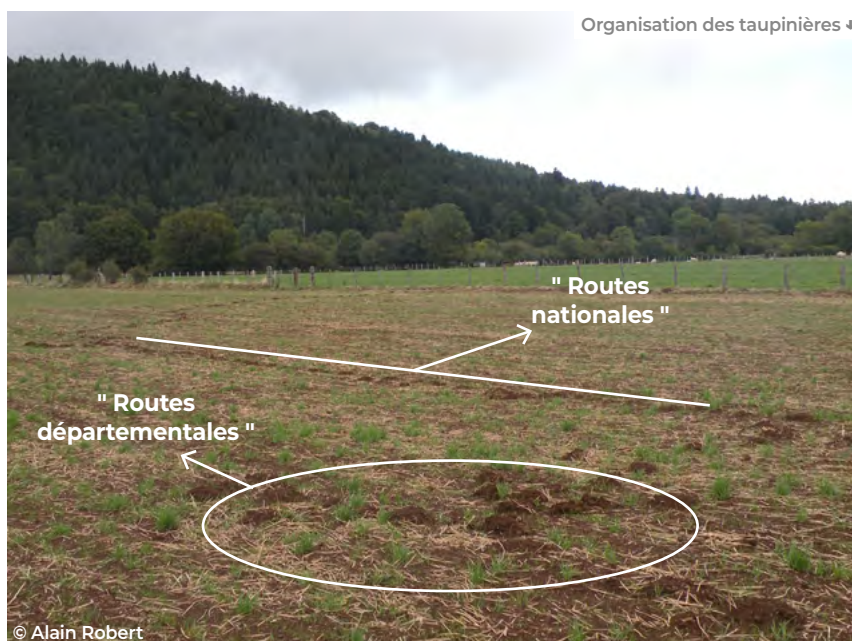
→ Les « routes nationales » sont des galeries actives où les taupes passent toutes les 6h. Elles sont facilement repérables car correspondent aux alignements de taupinières en ligne droite : c'est ici que l'on va privilégier le piégeage.

→ Les « routes départementales » correspondent aux zones de chasse. Il est beaucoup plus aléatoire d'y piéger car l'activité de la taupe dans ces zones va dépendre de la présence de nourriture ou non.

À retenir : travailler en priorité sur les routes nationales. Si la nationale n'est plus distinguishable, travailler sur les taupinières fraîches.

Pour le campagnol terrestre, il s'agit de repérer avec une sonde une galerie de circulation à proximité d'un tumulus qui relie une zone de récolte à la zone de vie.

Organisation des taupinières ↓



© Alain Robert

Tâche de tumulis laissés par des campagnols ↓



© Alain Robert



Passages visibles en sortie de galerie de campagnols des champs ↗

Les galeries des campagnols des champs sont faciles à reconnaître car ce sont des trous ouverts sans monticule. Elles ne sont pas continues ; les campagnols sortent très régulièrement pour venir brouter à la sortie de leurs galeries. Ils ne vont jamais loin et sortent parfois en courant, l'objectif est de pouvoir se réfugier le plus vite possible dans la galerie.

Pour les piéger, les pièges à cage posés à l'extrémité des galeries sont possibles (on compte alors sur la curiosité des rongeurs qui cherchent à explorer le milieu) ou en posant simplement une tapette bien orientée perpendiculairement au chemin de passage (pour piéger le rongeur quel que soit le côté par lequel il arrive).

3/ Les différents types de pièges

Pièges à guillottes (type Topcat, par Andermatt ou Supercat en plastique)

: Pièges provoquant la mort quasi immédiate de l'animal. Il permet de capturer taupes et campagnols se déplaçant sous terre. Il nécessite de trouver

une galerie, de le positionner correctement de telle sorte que l'animal ne le détecte pas. Ce sont des pièges qui se déclenchent très rapidement, les campagnols courants eux-mêmes très vite dans la galerie. Au moindre mouvement qui déclenche le mécanisme, la guillotine se referme. Un indicateur en surface permet de savoir si le mécanisme a été déclenché ou non. Bien positionnés, et installés dans une galerie fréquemment utilisée, ceux-ci peuvent être très efficaces. Le même type de piège existe pour les rongeurs rencontrés en surface (type Topsisnap, par Andermatt). Un tunnel entièrement fermé qui attire les rongeurs (ressemble à une galerie, un refuge possible à explorer), et qui déclenche un clapet lorsque l'animal rentre à l'intérieur. Un témoin permet de savoir quand le piège est déclenché. Il peut s'utiliser autant en extérieur qu'en intérieur.

Pièges à pinces (type Cauet ou type Putange) : Si l'animal est attrapé au bon endroit, celui-ci meurt directement. Ce piège est spécifique aux taupes, bien

que le campagnol puisse aussi se faire capturer. Il faut repérer une galerie fréquemment utilisée par la taupe pour avoir plus de chance d'en attraper. On pose deux pièges, un de chaque côté de la galerie. Une tige ou un bâton peut être utilisé pour repérer le piège au sol. Comme il n'y a pas de témoin du déclenchement du piège en surface, on peut le laisser en place.

Pièges à cages (type Standby, par Andermatt) : Pièges ne provoquant pas la mort de l'animal. La cage est posée à même le sol, en intérieur, ou en extérieur. Idéal pour les rongeurs rencontrés en surface (campagnols des champs, souris, mulots). Le rongeur est attiré dans la cage par un appât, et un grillage anti-retour l'empêche d'en sortir. Certains pièges de ce type présentent une trappe ouvrante, permettant aux prédateurs naturels de l'animal (attirés par sa présence) de capturer leur proie.

Un autre système peut aussi être mis en place : un seau à trois ouvertures, munies de grillage anti-retour, avec un appât à l'intérieur. Les rongeurs se retrouveront piégés, et pourront être capturés par les rapaces. Ces systèmes peuvent être utilisés en complément de barrières grillagées limitant l'arrivée des petits rongeurs sur une parcelle.

Certains maraîchers utilisent également un seau enterré à ras du bord sur les lieux de passages (bordures de serre). Les rongeurs tombent alors dedans et ne peuvent remonter (principalement les petits). Les prédateurs peuvent ainsi les récupérer. Attention à bien percer les seaux pour ne pas faire de piscine à rongeurs... Ce système n'est pas sélectif et peut aussi piéger reptiles, amphibiens ou encore des musaraignes, inoffensives pour les cultures.

↕ Pièges Topcat ↕



© Alain Robert



© FRAB Aura



© FRAB Aura



© Alain Robert

↗ Pièges Cauet ↗

Seau enterré caché dans l'herbe en bordure de grillage. Le seau bien enfoncé permet de passer tondeuse et débrousailluse sans risque (attention à ne pas se casser une cheville...) ↓



4/ Poser les pièges : quelques conseils

~ Taupe

- Piéger **prioritairement sur les routes nationales**
- **Choisir des petites taupinières** (le piégeage est plus simple car cela signifie que la galerie est moins profonde)
- **Les laisser plusieurs jours** pour vérifier que ce n'est pas une zone tampon du territoire ou un réseau d'arrivée de jeunes

~ Campagnols

- **Rester à proximité au moment du piégeage** : il faut piéger et relever au fur et à mesure car les campagnols suivants le premier pris vont détecter une zone de prédation et risquent de boucher le piège. Il faudra alors le changer de place (cela limite aussi les risques de prise de mustélidés prédateurs de campagnols).
- **Ne pas piéger sur la zone de vie** (répérables avec ses multiples tumuli) car c'est plus difficile (plus profond, nombreuses connexions de galeries).

Et dans tous les cas :

- **Ne pas laver les pièges**
- **Porter des gants** : à la fois pour éviter les odeurs humaines sur les pièges et se protéger des potentiels pathogènes, notamment véhiculés par les campagnols (attention à l'ecchinococcose)

• Les moyens de lutte préventive : combiner les leviers

L'observation : la meilleure des préventions

Aucun moyen de lutte ne se suffit à lui-même pour gérer les populations de rongeurs, et notamment de

campagnols : c'est par l'association de différents leviers préventifs et par un piégeage efficace qu'il est possible de rester en « basse densité ». La lutte doit ainsi être précoce, raisonnée et collective. L'importance est de bien détecter l'installation d'une colonie avant qu'elle ne s'installe dans une « zone sensible » : par exemple la planche de carottes... Il est important d'agir en prévention, car si « seulement » quelques dégâts sont observés dans la saison, c'est que la colonie s'installe. Les conséquences peuvent ensuite être très importantes à l'automne. Dès l'instant où la croissance de la population est trop amorcée, il n'y a plus rien à faire si ce n'est d'attendre qu'elle décroisse d'elle-même (concurrence, manque alimentaire...).

Favoriser les prédateurs naturels

Les campagnols, taupes et mulots ont de multiples prédateurs naturels. Parmi eux figurent les rapaces diurnes (buse variable, faucon crécerelle) ou nocturnes (chouette, hibou, ...), les mustélidés (hermine, belette, martre, fouine) et le renard.

~ On distingue 2 types de prédateurs :

- **Les généralistes** : ils en consomment tout le temps et en mangent plus si la population est importante. C'est le cas du renard qui peut consommer plusieurs milliers de campagnols par an.
- **Les spécialistes** : ils ne mangent quasiment que des petits rongeurs. L'hermine est l'espèce phare par excellence, puisque son régime se compose à plus de 90% de campagnols. Cependant, elle ne se déplace pas en milieu trop ouvert, d'où l'importance de maintenir des corridors de circulation (haies, murets...), des refuges (tas de pierres) et espaces de biodiversité pour favoriser sa présence.

Pour les rapaces, si le milieu manque d'arbres, il est possible de poser des perchoirs naturels ou artificiels d'au moins 3m de hauteur. Des nichoirs spécifiques aux chouettes peuvent être également installés. De manière générale, en maraîchage ou arboriculture, il est important de privilégier les petites parcelles entourées de haies, ainsi que les arbres isolés, car ceux-ci favorisent la présence de prédateurs naturels.

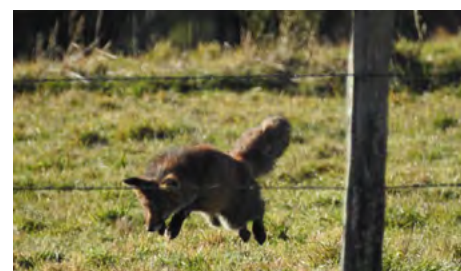
FACTEURS FAVORABLES AUX CAMPAGNOLS

- Réseau de **galeries de taupe**
- **Abondance alimentaire** (pissenlits, trèfles, légumes...)
- **Destruction des corridors écologiques**, ouverture des parcelles et du paysage
- **Faible pression de prédateurs**

FACTEURS DÉFAVORABLES AUX CAMPAGNOLS

- **Présence de prédateurs**
- **Alternance** fauche-pâture
- **Rotations** (mais attention, le labour peut masquer la présence de campagnols car il permet aussi de leur amener directement de l'herbe sous terre !)
- **Broyage des refus** (diminution de la ressource et des refuges)

Renard, faucon crécerelle et hermine (en blanc !) © Alain Robert ↓



En maraîchage, le tourteau de ricin

Répulsif à la fois pour les taupes et les campagnols, il peut être installé au pied des cultures, impérativement sous le paillage car il est toxique pour d'autres animaux. Également utilisable en curatif, il peut être placé dans les galeries souterraines si les rongeurs sont déjà installés.

Les effets restent cependant limités et l'utilisation de ce type de produit au moment du pic de pullulation n'aura aucun résultat notable...

Le tourteau de ricin pouvant aussi être utilisé contre le taupin sur de jeunes plantations sensibles (salade), il pourrait avoir une action préventive contre ces 2 ravageurs.

• Focus sur le grillage autour des plantations de fruits

(expérimentation issue du groupe DEPHY Petits Fruits Agri Bio Ardèche)

Daniel Pieretti en Haute Loire a tenté de planter ses myrtilles dans des « paniers » de grillage. Cela permet de protéger les bases des racines et le collet de la plante.

Il a sélectionné un grillage de 13x13mm pour que la maille soit la plus petite possible tout en ayant un diamètre de fil suffisamment épais pour que le rat ne puisse pas le casser.

Il faut compter **1 € de grillage par panier et 1h pour faire 12/13 paniers.**

Photo 1 :

Le panier a un fond. Il est un peu plus large que le diamètre du godet.

Les 6 premières bandes horizontales ont été sectionnées pour créer les rebords détachés. Ces rebords seront repliés par-dessus pour que les rats ne puissent pas venir par le dessus.

Photo 2 :

Tout est replié. Le plant est entièrement entouré par le grillage. Seul un espace à la base de tiges est laissé. Les plants semblent avoir pris, ils se développent.

photo 3 :

Un autre système a été pensé pour une gestion à la parcelle. Un grillage a été enterré d'environ 40 cm (l'idéal serait 60cm) pour que le campagnol ne puisse pas rentrer dans la parcelle. Ainsi, il ne faudra chasser qu'à l'intérieur de la zone.

30 cm de toile tissée de chaque côté du grillage est ajoutée pour la gestion de l'enherbement en AB. Elle sera rabattue sur les côtés.

Pour 900m², il a fallu 2 jours de travail à 2 et comme matériel :

- ~ Louer une trancheuse manuelle à **300€** par jour,
- ~ Des piquets pour **50€**,
- ~ Du grillage pour **500€**,
- ~ De la toile tissée pour **60€**.



Photo 1 : installation du panier ↗



Photo 2 : Panier en place ↗



Photo 3 : Parcelle grillagée ↗

Se former au piégeage avec le réseau bio

En mars 2022, 3 formations d'une journée au piégeage ont été organisées par la FRAB AuRA et Bio 63 dans le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire, en élevage et en petites productions végétales. Elles avaient pour objectifs d'apprendre à identifier les rongeurs croisés sur la ferme, leur cycle de vie, et leurs comportements. Animées par Adrien Pinot, enseignant chercheur à VetAgroSup, et par Alain Robert piégeur professionnel, un temps était réservé à l'apprentissage des moyens de prévention et de lutte contre ces rongeurs. La moitié de la formation était consacrée à poser les pièges : être le plus efficace possible, savoir trouver les galeries, ne pas faire souffrir l'animal, et éviter de piéger les prédateurs naturels. Quatre autres journées de formation seront proposées sur l'Auvergne à l'automne 2022 :

~ En élevage dans le 63 :

le **10/10** (secteur Livradois) et le **18/10** (secteur Sancy)

~ En productions végétales :

09/11 + autres dates selon pré-inscription (Secteurs Est Haute Loire et Sud Allier/ Nord Puy de Dôme)



Témoignages :

Corinne **GAUJOUR**

Productrice de petits fruits bio, à Limoise (03)

« On a une petite population qui s'installe au printemps. Donc il faut savoir piéger au bon moment si on ne veut pas être embêté pendant la saison. On avait déjà les pièges, et la formation nous a appris à comprendre le mode de fonctionnement de l'animal, et à poser les pièges correctement »

Kévin **GUERREIRO**

Maraîcher bio à Vinzelles (63)

« J'ai appris que la taupe était la porte d'entrée à tout le reste. Donc je me suis mis à la piéger. La formation m'a aussi permis de comprendre le cycle de vie des rongeurs, et d'adapter le type de piège à la bonne période. Je suis très satisfait de la gestion des rongeurs maintenant, par rapport aux années précédentes. »



Adermatt



TOPSNAP[®]

Efficace contre les rongeurs

- Piège haut de gamme
- Sans produit chimique
- Facilité d'utilisation
- Indicateur de prises, **sans contact avec les rongeurs**



Venez nous rencontrer
au **salon des semeurs de bio**
le **27/09/22.**



Retrouvez-nous sur :
andermatt.fr

Rédaction

Pierre PELLISSIER
Agribiodrôme

PROJET DE RECHERCHE

©FiBL France ↑

Des ovins dans les vergers

En Drôme – Projet « ECORCE »

Étude de la cohabitation entre élevage ovin et arboriculture en saison végétative – (2021-2023)

Le projet ECORCE est un projet de recherche appliquée, porté par le FiBL France, avec Agribiodrôme. Comptant parmi ses partenaires, dont l'objet est d'étudier la pratique du pâturage des ovins dans des vergers en saison de végétation (Mars-Octobre). Plus spécifiquement, les objectifs sont (i) d'évaluer les risques de cette association en vergers basse-tiges pour les animaux (intoxication chronique au cuivre, parasitisme) et pour les arbres (moyens de protection contre l'écorçage et l'abroutissement), (ii) d'en capitaliser les performances technico-économiques et organisationnelles, et (iii) d'en lever les freins au développement en proposant un nouveau référentiel aux agriculteurs et des informations réglementaires, collectées par AGROOF. Une partie des essais se déroule sur l'exploitation de l'EPLFPA du Valentin, qui a accueilli un troupeau de brebis Shropshire dans le cadre du projet, et servent de support pédagogique pour les élèves. La CCVD permet de partager ce travail sur le territoire dans une optique de développement local: dans le département de la Drôme, l'arboriculture et l'élevage ovin sont des filières dynamiques.

En période hivernale, les complémentarités entre ces deux systèmes de production sont déjà mises à profit, dans un certain nombre des vergers du département et plus largement dans le sud-est de la France, par la pratique du pâturage ovin sous vergers. Les principaux bénéfices dont témoignent les éleveurs et arboriculteurs sont une meilleure gestion de l'enherbement et la valorisation d'une ressource gratuite en fourrages.

Pour aller plus loin, cette association pourrait être étendue en période printanière et estivale. L'herbe est alors abondante dans les vergers, ce qui amène les arboriculteurs à passer plusieurs fois pour contrôler l'enherbement ; et dans un contexte de réchauffement climatique, la ressource fourragère estivale présente dans les vergers irrigués et ombragés pourrait intéresser fortement les éleveurs. Des bénéfices additionnels sont également attendus en termes de biodiversité entomologique et floristique, de gestion des bioagresseurs, de fertilisation, etc.

Cependant, les arboriculteurs peinent à s'approprier la possibilité d'introduire des ovins dans leurs vergers en pleine saison car il existe peu de références techniques sur une telle pratique et qu'ils expriment des craintes quant aux risques de dégâts potentiels générés par les brebis sur les arbres, mais aussi une inquiétude pour la santé des animaux.

C'est en faisant ce constat avec les agriculteurs, que le projet ECORCE se propose depuis un an d'approfondir l'étude de la cohabitation entre élevage ovin et arboriculture en pleine saison estivale.

Dans sa première année (2021), le FiBL France a évalué (i) différents dispositifs de protection du tronc (manchons de protection, badigeons) et de la strate arborée (fils électriques, produits répulsifs), (ii) le potentiel fourrager qui a été caractérisé en termes de composition floristique et de valeur nutritionnelle, (iii) le risque d'intoxication au cuivre encouru par les moutons (iv) les éventuels problèmes de parasitisme interne spécifiquement liés à l'environnement du verger.



↑ Brebis gestantes pre-alpes pâturant dans un verger de pommiers basse-tige équipé de manchons de protection. ©FiBL France



↑ Agnelles Shropshire pâturant dans un verger de pommiers basse-tige équipé d'un dispositif de protection électrique (source : c. Rivoire – fibl fr) ©FiBL France

Parmi les dispositifs de protection testés, le dispositif de protection électrique a démontré une réelle efficacité. La pulvérisation d'excréments de mouton a pu ralentir la consommation du feuillage des arbres fruitiers pendant les quatre premiers jours de pâturage. Le comportement d'écorçage n'a pas été observé en période estivale hormis après la consommation intégrale de la ressource (herbacée et arborée) accessible par les ovins. D'autres expérimentations sont en cours afin de mieux cerner la relation à l'arbre dans le comportement alimentaire des moutons, et de tester d'autres moyens de protection.

Le cuivre pulvérisé sur les arbres fruitiers pour protéger contre des maladies (tavelure, cloque, mildiou, etc.) peut s'avérer très toxique pour les moutons sur le long terme. Le FiBL France a récemment pu mettre en évidence le début d'une intoxication chronique au cuivre pour les moutons pâturant en hiver dans des vignes, dans le cadre du projet Brebis & Clairette de Die. (Trouillard M, Lèbre A, Heckendorn F. (2021) Grazing Sheep in Organic Vineyards: An On-Farm Study about Risk of Chronic Copper Poisoning. Sustainability 13: 12860. <https://doi.org/10.3390/su132212860>). Dans ECORCE, des suivis sont également réalisés sur ce sujet, puisque le risque est majoré en cas de pâturage printanier, période d'application des produits phytosanitaires. Les premiers résultats montrent en effet que, même si les doses de cuivre sont faibles, la proximité temporelle induit un effet sensible, bien qu'hors de la zone de danger, pour les moutons.

Des suivis sont aussi menés sur le parasitisme interne des ovins, en s'appuyant sur Parasit'lab, la

structure d'analyses coprologiques du FiBL France. L'environnement humide et ombragé du verger, ainsi que le souhait de faire passer le troupeau de manière régulière, pourraient en effet conduire à l'établissement d'une charge parasitaire élevée et dangereuse.

Pendant toute la durée de l'étude, Agribiodrôme se concentre sur la collecte et l'étude de données technico-économiques et organisationnelles afin de caractériser la pratique associant Ovins et Vergers en toute saison. Ces données sont relevées au cours des essais sur ferme du FiBL France, d'enquêtes auprès d'agriculteurs dans la pratique et des ateliers participatifs réunissant arboriculteurs, éleveurs, techniciens et chercheurs. Les données traitées seront restituées aux Arboriculteurs, elles seront retravaillées et serviront à la co-construction d'un Outil d'Aide à la Décision (OAD) qui pourra être utilisé comme support à la réflexion, en vue de faire un choix entre les 2 principales options : L'arboriculteur s'associe avec un ou plusieurs éleveurs OU un atelier d'élevage est créé sur l'exploitation arboricole.

Le projet est soutenu par la Fondation de France et Territoire d'Innovation - Biovallée.

Pour toute question et / ou témoignage d'expérience à l'association Ovin / Verger, merci de contacter

Pierre PELLISSIER,
Chargé de mission Agribiodrôme
ppellissier@agribiodrome.fr
ou 06.31.69.96.46



Ce projet a bénéficié du Grand Plan d'Investissement

Territoires d'Innovation – Biovallée est un programme co-piloté par :



En route vers le verger bio-diversifié, cap sur la Suisse !

Après l'Italie, la Suisse ! Agribio Rhône & Loire et l'ADABio ont organisé en février dernier un voyage d'études qui a rassemblé 6 arboriculteurs, 3 porteurs de projets en arbo, verger/maraîcher et agriculture urbaine, Juliette Démaret (conseillère arbo, rédactrice de arbo-bio-info), dans le canton de Vaud et du Valais. Accompagnés par Flore Araldi du FIBL (centre de recherche en agriculture biologique en Suisse), l'objectif était de découvrir les pratiques des arboriculteurs en termes de favorisation de la biodiversité et conduite de vergers diversifiés bio.

Nous avons visité 5 fermes bio diversifiées en fruits dont un verger-expérimental à haut niveau de biodiversité suivi par le FIBL : le BioDiVerger.

Retour sur quelques pratiques mises en œuvre :

• Visite du domaine Roveray Christophe SUTER

Christophe Suter travaille la biodiversité sur son verger pour rompre la monoculture de pommiers et a choisi de retravailler le verger par bloc de 1ha. Pour cela, il a intégré des haies à la place de certains rangs selon différentes modalités :

~ **Haies type 1** : rangs multi-espèces constitués d'essences forestières avec des strates basses et des arbres de haut-jets.

~ **Haies type 2** : Haies fruitières (Birschern qui signifie Muesli) composées de cognassiers, kaki, vignes, mûres, groseilliers, griottes... cela pose un problème de récolte il faut penser à aller voir les arbres et faire la cueillette au bon moment. Une partie est destinée à être mangée par les oiseaux. La drosophile Suzuki n'est pas gérée dans ce système car l'idée est de ne pas traiter ce rang.

~ **Haies type 3** : Rang multi-variétal

avec deux variétés de pommiers alternées sur le rang tout en restant rationnel dans la conception : un couple précoce/tardif et rouge/jaune. C'est-à-dire que la cueillette de la variété la plus précoce a lieu puis la seconde passe de cette même variété est réalisée en même temps que la récolte de la deuxième variété plus tardive.

~ **Haies type 4** : Christophe a planté un arbre tous les quatre pommiers sur le rang avec une essence type tilleul/chêne/frêne. Ces essences passent au-dessus du filet para grêle mais ce n'est pas un problème. L'idée est de faire de l'ombre et multiplier les étages pour la biodiversité.

~ **La monoculture** est aussi cassée par l'introduction de 4 rangs de poiriers dans un bloc de pommiers de 5 ha.

• Visite de la ferme Bio Terroir Olivier SCHUPBACH

Olivier cultive 30 ha en bio depuis 1997. Il produit des fruits (pommes, poires, abricot, cerises, prunes) et s'est diversifié avec des légumes en vente directe. Il appartient à la 2e génération de producteurs suite aux débuts de l'AB dans les années 70-80. Il existe un gros boom de la consommation en bio. Aujourd'hui

à Bramois, 85% de la SAU est en bio, c'est le "plus grand verger bio de Suisse".

~ **Ses variétés d'abricots** : Mona Lisa, Samourai, OrangeRed, Bergarouge, Bergeron, Lisa ou Milla (prometteuse), Elsa, variétés précoces... et d'autres tests pour espérer des résistants monilia mais cela reste compliqué à produire. Les variétés sont choisies pour étaler la production. Ils sont greffés sur pruniers Myrobolan. Ils sont situés en plaine et sur les coteaux (rive gauche de la Vallée du Rhône) où il y a de petits canaux d'irrigation ancestraux : les bisses. Un barrage permet aussi de retenir l'eau et approvisionner le verger.

• Visite du BioDiVerger - FIBL

BioDiVerger est un projet suisse commencé en 2013 et planté en 2014, le terrain appartient au canton de Vaud qui finance une partie du projet. Le FIBL assure le suivi technico-économique. Il s'articule à travers 4000m² dédiés à de l'agroforesterie fruits/maraîchage organisé et 900m² en un espace en permaculture. Il est situé sur le domaine de Marcelin à Morges, une école historique d'agriculture.

Le BioDiVerger est constitué d'une alternance de rangée de fruits (mix fruits à noyaux et à pépins) et de légumes, en bixaxe avec un écartement large de 7m. L'objectif est d'amener de la biodiversité dans un verger irrigué tout en conservant de bons résultats économiques et en gagnant du temps. C'est un système de référence pionnier qui est suivi et accueille de nombreuses visites. Le comité

de pilotage du projet évalue les règles de décisions et les font évoluer.

Des haies diversifiées sont présentes, les floraisons sont variées pour favoriser la présence de pollen le plus longtemps dans le temps. Présence de lierre, nichoirs pour les mésanges et pour les chouettes, pierriers pour la biodiversité, des rondins pour les hermines et des caillasses.

L'objectif est de n'utiliser aucun insecticide. Un Neemazal est encore utilisé sur le puceron ainsi que la confusion sexuelle pour gérer le carpocapse. Les arbres ne sont pas trop vigoureux ce qui limite les problèmes de pucerons. Seuls les poiriers sont badigeonnés pour gérer le psylle. Une exception d'utilisation du cuivre a été donnée par le comité de pilotage au projet en cas de forte contamination par la tavelure : 300g de cuivre/ha peuvent alors être utilisés.

Sur quelques rangs, des pommiers ont été coplantés sur porte-greffe M7 et M9 en 2014 en alternance. Les M9 ont été arrachés en 2021 afin d'assurer une bonne aération du verger.

~ L'espace Permaculture

L'espace permaculture est moins productif donc le producteur se tient à passer moins de temps sur cette zone de diversité. Ici, « on laisse faire la nature et on ne travaille pas ». L'objectif est aussi de connaître la provenance de tout ce qui est utilisé dans cet espace. C'est un verger avec un objectif d'auto-cueillette.

La conception a envisagé un système multi-strates : herbacées, légumes, arbre basse tige/buisson et arbre haute-tige. Les arbres ont été semés, les petits fruits se comportent bien dans ce milieu forestier.

Les apprentissages de ce système après quelques années de recul :

~ **Absence d'irrigation** : mauvais choix

~ **Seul travail** : contrer les orties et graminées

~ **Pression en campagnols importante** : pas de lutte possible

~ **Trop de plantes de service** (viorne, laurier tin...)

~ **Choix des espèces** : échec de la cerise à cause de la drosophile suzukii

• Visite du domaine La Faraz Bio

Le domaine est localisé sur la plaine du Rhône, avec un sol facile à travailler. Ce sont des alluvions du Rhône, très drainants. C'est une bonne région pour les abricots car il y a des coteaux moins ensoleillés où sont cultivés les variétés Bergarouge, Faralia, Tardif de Valence et Tardif de Tarn, Lido (produit bien mais l'épiderme est abîmé facilement par la pluie), SwissRed (floraison rapide), Pria, ApriSuiss, Arcot...

Technique suisse (FiBL) utilisée par le domaine pour gérer le monilia : Stade bouton rose et quand les sépales commencent à s'ouvrir

Bicarbonat de potassium (5kg/ha) + soufre (5kg/ha) en préventif. Dès qu'il y a 3 à 4 jours avec de l'humidité, le traitement devra être renouvelé.

• Visite du domaine Zufferey

Petite exploitation de 3.5ha en arboriculture (reprise familiale) avec un projet en agroforesterie et réduction de la mécanisation en légumes. Le verger est un verger palissé classique. L'idée est de garder 1 arbre/3 et de mettre en place un jardin biodynamique dans les espaces libres. Le verger sera aéré et le maraîchage ainsi protégé du vent. Il a installé une serre mobile. Les sols sont très bons.

Léonard souhaite restructurer le verger, faire pousser des courges sur le compost qui est entreposé entre les rangs. Il mélange les cultures (asperges à côté de fraises). Il cultive aussi des PPAM.

POUR ALLER + LOIN :

Les résultats du BioDiVerger :
<https://www.bioactualites.ch/actualites/nouvelle/le-biodiverger-resultats-technico-economiques-2013-2017.html>

FiBL a édité un guide sur les variétés bio intéressantes en agriculture biologique (sensibilité monilia et pseudomonas évaluée...) :

<https://www.fibl.org/fileadmin/documents/shop/2024-abricots.pdf>

Retrouvez la vidéo réalisée par le FiBL sur la gestion du monilia :

<https://www.youtube.com/watch?v=4c-tSrLW1lk>

Deux jours riches en découvertes, échanges et bons moments !

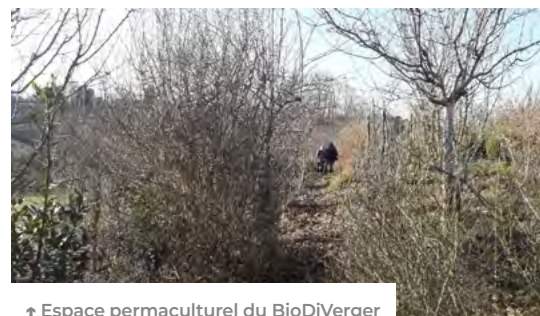
On vous donne RDV les lundi 6 et mardi 7 mars 2023 pour découvrir les vergers du Grand Est et de la Forêt Noire !

Rédaction

Céline **VÉNOT**
ADABio



↑ Du maraîchage au milieu du verger au domaine Zufferey



↑ Espace permaculturel du BioDiVerger



↑ Le monilia est bien géré en production d'abricots bio au domaine la Faraz Bio



↑ la haies Birschen ou muesli multi-fruits et multi-strates

VOYAGE D'ÉTUDE

Rédaction

Lucie **AUBAILLY**
Fleur **MOIROT**
Agri Bio Ardèche

Des volailles dans les tunnels de framboisiers

Entre le nord de l'Ardèche et le sud de la Haute-Loire, une dizaine de producteur-riche-s de petits fruits ont été réuni-e-s pour former un groupe Dephy ferme animé par Agri Bio Ardèche, dont l'objectif est de tester des solutions alternatives. Depuis l'été dernier, 4 fermes tentent l'expérience d'introduire des volailles pour réguler les ravageurs et l'enherbement du rang et de l'inter-rang.

Les poules se nourrissent des insectes qui parcourent le verger et des larves qui hivernent dans le sol, elles grattent le sol et désherbent tout en fertilisant la parcelle. Des essais bretons ont notamment mis en évidence l'efficacité de la prophylaxie des poules sur les anthonomes. La bibliographie et les retours de terrain mentionnent aussi leur impact sur les populations de carpocapses, hoplocampes, cécidomyies, mouches.... Source : Gilles Libourel (GRAB).

Dans notre cas nous espérons une régulation sur l'Anthonome, le Byturus...mais surtout la Drozophila suzukii. Suite à la journée d'étude à la ferme aux milles Fruits à Maclas (42) en mars 2021 pour découvrir les races anciennes de poules et la régulation en verger, nous avons fait une commande groupée de poussins de 1 jour de différentes races : Noire de Janzé, Grise du Vercors et Wyandotte à la ferme. Ces races sont notamment connues pour leur résistance et leur caractère insectivore !

Dans un premier temps, l'idée était d'implanter les poules après la récolte pour qu'elles nettoient la parcelle en éliminant les ravageurs réfugiés dans le sol, en attendant la saison suivante. A la sortie de l'hiver, certain-e-s ont remis en place les

poules dans les framboisiers jusqu'au stade de la floraison et début du fruit vert. Des observations encourageantes ont été faites : elles n'ont pas attaqué les pousses de l'année et leur grattage du sol répétitif a simplifié le travail de désherbage manuel sur le rang. Pour ce qui est de la gestion de la nourriture, il a été observé qu'elles délaissaient une partie de leur ration lorsque le terrain leur apportait de la nourriture (insectes du sol ou interceptés en plein vol). Attention tout de même, les volailles n'arriveront pas à contrôler l'enherbement dans des parcelles où l'herbe est trop haute, il est important de bien penser la surface de l'enclos en fonction du nombre de volailles. Les poules s'attellent donc au grattage du sol. A noter, les oies et les canards picorent davantage l'herbe et les petites pousses déterrées que les poules.

Pour observer la pertinence de la mise en place des volailles, un suivi des pratiques, des interventions, du temps de travail associé (en plus ou en moins) ainsi que de la pression des ravageurs, est effectué. Sur le plan des ravageurs, l'Anthonome est suivi par les producteur-riche-s qui comptent les boutons, coupé par l'insecte. Pour la Drozophila s. nous prélevons des barquettes de framboises et comptons le nombre de larves.

Paroles de productrice

Valérie COURBON

Mazet-Saint-Voy (43)

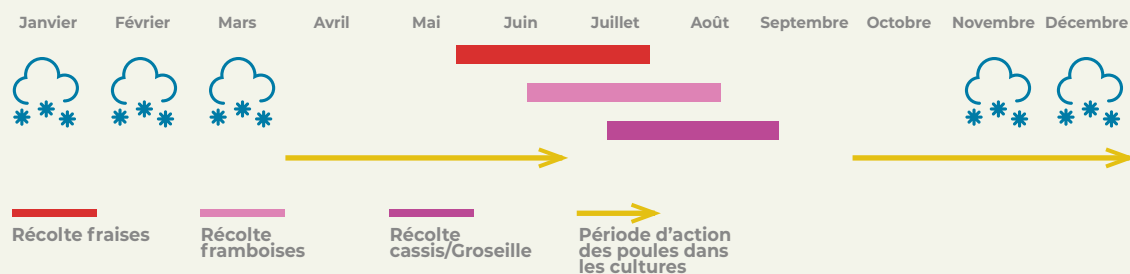
C'est au GAEC Les Baies du Lizieux situé en Haute-Loire, que nous avons pu interroger Valérie, productrice de petits fruits sur 1ha 7. Elle s'est lancée dans l'aventure d'introduire une quinzaine de volailles (poules et canards) dans différentes parcelles. Le nombre varie à cause de la prédation, « il y a tout d'abord le renard, il a attaqué les poules lorsqu'elles étaient parquées proche de la forêt, loin de la présence humaine et lors des premières chutes de neiges. La clôture devait être moins électrifiée à cause de cela, il a donc pu se faufiler jusqu'à elles » nous dit-elle. Un autre habitant de la forêt a lui aussi fait des dégâts : l'autour des palombes. Ce rapace, identifié par des bénévoles de la LPO, laisse des traces caractéristiques. En effet « il éventre ses proies au niveau de la poitrine, mais heureusement, il n'a pas longtemps attaqué les poules ». Pour remplacer les poules disparues, les producteurs ont accueilli des poules réformées qui produisent encore quelques œufs, suffisant pour une consommation familiale, et permettant de ne pas investir autant d'argent que dans des poussins de race.

La période d'action des volailles dans les cultures est répartie entre la fin des premières cueillettes (ici les fraises) et le début de l'hiver. La quinzaine de volailles est mise dans des parcs mobiles d'environ 1500m², à chaque fois, pour la petite transhumance du parc électrifié, du poulailler et des poules « il faut compter environ 3 heures au total, variable bien sûr en fonction de la distance à parcourir ». Elles sont déplacées au maximum tous les 15 jours, pour que leur grattage ne soit pas trop important sur chaque parcelle. D'après les observations de Valérie « dès qu'elles sont lâchées dans une nouvelle parcelle, les poules ont tendance à gratter tout de suite en formant une sorte de troupeau très efficace contre les herbes ». Quand vient l'hiver, elles sont mises à l'abri des intempéries et des prédateurs proches des habitations. Au printemps jusqu'à la fin des récoltes, elles sont déplacées dans des parcelles non productives, car une fois dans les rangs elles éparpilleraient les mulch et composts nécessaires au bon déroulement de la saison. Voici un frise chronologique permettant de mieux situer ces différentes étapes :



Toute l'année durant, il faut prévoir de leur rendre visite tous les 2 jours, ou chaque jour en période de forte chaleur, pour veiller à la quantité de grains et d'eau disponible. Au GAEC, ils sont équipés d'un poulailler avec une porte automatique, les volailles sont ainsi autonomes le matin et le soir pour les allées et venues dans le poulailler, cela allège largement le temps passé à s'occuper d'elles.

La présence de volailles peut être un atout dans les fermes diversifiées permettant de mettre en place des rotations entre les différentes parcelles selon l'état de l'herbe ou la saisonnalité des récoltes. Elles peuvent aussi devenir un atelier à part entière pour la production de viande et/ou œufs, le choix des races implantées est donc primordial.





I3D PPAM : le projet national pour accompagner le développement de la filière PPAM est terminé !

Le projet I3D PPAM, « Installation, Diversification et Développement de la Demande en PPAM bio », porté par Bio Nouvelle-Aquitaine et financé par France AgriMer, s'est déroulé majoritairement au cours de l'année 2021. Fruit d'un travail collectif, il a associé différents partenaires :

~ **des structures régionales et départementales du réseau FNAB** : Bio Nouvelle Aquitaine, Bio de PACA / Agribio 04, FRAB Aura / Adabio, Agribio Rhône&Loire, Bio en Hauts de France, GAB29

~ **d'autres partenaires** comme Initiatives Paysannes-Territoire Hauts de France, le syndicat SIMPLES, le CPPARM et la FNAB

Constatant les sollicitations de plus en plus nombreuses de porteurs de projet et d'agriculteurs souhaitant s'installer ou se diversifier en PPAM, ainsi les demandes des acteurs de l'aval de la filière cherchant à sécuriser leurs approvisionnements et à acheter des plantes bio, françaises et de qualité, le projet s'est fixé 3 objectifs :

- 1.** Développer un outil d'aide à la décision pour les porteurs-es de projets candidats à l'installation en PPAM Bio
- 2.** Développer et vulgariser la mise en œuvre d'itinéraires techniques PPAM Bio auprès d'un public de céréaliers et polyculteurs-éleveurs souhaitant se diversifier
- 3.** Co-construire une méthodologie et caractériser les besoins qualitatifs et quantitatifs de la demande en PPAM Bio

• Un arbre à la décision pour les porteurs de projet

Quel que soit le territoire en France, la dynamique d'installation en PPAM bio est forte, les porteurs de projets ou les candidats à la diversification en PPAM sont nombreux.

L'ensemble des partenaires du projet a conçu un outil d'aide à la décision sous la forme d'un arbre afin d'apporter toutes les réponses aux questions qui jalonnent le parcours à l'installation. Du projet agricole ou du parcours à l'installation en général, jusqu'à la réglementation et à la commercialisation des plantes, en passant par la formation, le dimensionnement de l'ate-

lier PPAM, la production et la transformation des plantes en AB... cet arbre fournit des ressources et des contacts pour avancer efficacement dans son projet.

Disponible en format pdf avec des fiches informatives détaillées (en pdf « cliquables »), vous pouvez le trouver sur le site internet de Bio Nouvelle-Aquitaine ou sur le site produire-bio (<https://www.produire-bio.fr/articles-pratiques/le-projet-national-i3d-ppam-finalise>).

En amont de ce travail a été dressé un profil des candidats à l'installation aujourd'hui. Les résultats de l'enquête auprès de candidats à l'installation en PPAM bio sont issus d'une enquête en ligne, réalisée entre mai et juillet 2021, auprès d'un public de personnes non encore installées, ou bien très récemment installées, à laquelle ont répondu 262 personnes.

Cette enquête a permis de faire ressortir des profils de porteurs de projet à l'installation en PPAM bio et leurs réflexions sur leur projet.

Les porteurs de projets à l'installation en PPAM bio s'installent sur de faibles surfaces ; en effet ils sont 40 % à disposer de moins d'un hectare et 30 % à exploiter entre 1 et 2 ha, tous ateliers confondus, tandis que la surface spécifiquement dédiée à l'atelier PPAM oscille entre 0,1 et 0,5 ha pour plus de 50 % des répondants.

Dans leur grande majorité, les candidats envisagent au moins un atelier complémentaire à l'atelier PPAM, maraîchage en tête, suivi par l'élevage, l'arboriculture, l'agrotourisme et les petits fruits. Seulement 16 % des répondants souhaitent bâtir leur projet d'installation sur le seul atelier PPAM bio.

Les projets qui prévoient une totale absence de mécanisation des surfaces sont relativement fréquents avec 39 % des répondants qui ne prévoient qu'un travail manuel et 8 % qui envisagent d'avoir recours à la traction animale. Les

autres n'ont cependant pas précisé s'ils auraient recours au tracteur ou au motoculteur.

22 % des répondants commercialiseront leurs produits en filières longues, tandis que les 78 % restants se positionnent en faveur de circuits plus courts, notamment les magasins spécialisés et autres herboristeries, avant la vente directe. A noter que 60 % des répondants envisagent de créer leur propre site internet.

Les plantes seront majoritairement vendues pour le secteur de l'alimentaire, car 87 % des candidats disent connaître la réglementation liée à la vente des PPAM (et savent donc que ce domaine est celui qui est le moins soumis aux contraintes réglementaires).

Enfin, 75 % des répondants déclarent qu'ils feront une étude de marché avant leur installation.

• Des fiches « fermes-ressources » pour les PPAM bio

De plus en plus de régions voient des diversifications en PPAM se développer chez des céréaliers : ceux-ci ont des surfaces, du matériel, l'envie. Mais il leur manque parfois les débouchés, et pour se lancer, ils sont à la recherche d'itinéraires techniques, pas toujours transposables depuis les régions historiquement productrices de PPAM vers de nouvelles régions comme la Bretagne ou les Hauts de France. Pour accompagner cette dynamique de diversification sur grandes surfaces, trois fiches « fermes-ressources » en PPAM bio ont été conçues pour les cultures de menthe poivrée, bleuet et verveine odorante. Les fiches verveine et bleuet sont axées sur la présentation d'expériences de producteurs et de productrices tandis que la fiche menthe poivrée est issue d'une synthèse bibliographique.

• Méthodologie et synthèse de l'étude de la demande

Enfin, le projet s'est intéressé aux débouchés en PPAM bio sur 2 régions pilotes que sont Auvergne Rhône-Alpes et PACA. Un panel d'opérateurs économique a été identifié. Un questionnaire d'enquête a été élaboré, afin de mieux connaître la demande en circuits courts et en circuits longs.

En filières longues ce sont 20 opérateurs qui ont répondu à l'enquête. La filière bio française a un atout qualité

et traçabilité à mettre en avant. Les volumes minimum pour approvisionner ces filières ne sont pas forcément élevés selon les opérateurs (de 1 à 500 kg minimum environ selon les produits) mais il est nécessaire de connaître les cahiers des charges qualité pour fournir un produit qui correspond aux attentes de l'opérateur. De même, les opérateurs sont à contacter avant toute mise en culture de nouvelles surfaces en PPAM puisque le marché est très fluctuant sur l'ensemble des plantes et s'il est facile de moduler sa production sur des annuelles, les frais engendrés par la mise en culture de pérennes n'ont pas le même niveau d'investissement et de rentabilité.

L'arbre à la décision pour les porteurs de projet ↓

ARBRE à LA DÉCISION

pour créer un atelier de PPAM bio



PARTENAIRES PROJETS



PROJET RÉALISÉ AVEC LE SOUTIEN DE



La responsabilité du ministère chargé de l'agriculture ne saurait être engagée

S'INSTALLER

Avez-vous pensé à vous faire accompagner pour votre parcours à l'installation ?

[CONSEIL : se faire accompagner dans le parcours à l'installation permet d'avoir rapidement accès à de l'information fiable, facilite les démarches, donne l'opportunité d'avoir des avis extérieurs sur le projet. Vous pouvez d'ores et déjà consulter la page du site produire-bio.fr dédiée à l'installation (bio ou non).]

Se former et expérimenter

Avez-vous pensé à vous former / acquérir de l'expérience avant de vous installer ?

[CONSEIL : il est conseillé de se former et/ou faire au moins une saison agricole avant de s'installer]

Commercialiser et respecter les réglementations

Avez-vous pensé à définir les usages des plantes et de vos produits, et à identifier les réglementations qui y sont associées ?

[CONSEIL : le multi-usage n'est pas reconnu en PPAM : chaque produit doit être défini par un usage précis ! Il est fortement conseillé de vous renseigner précisément sur les réglementations, voire de vous former sur la question]

Dimensionner son atelier PPAM

Avez-vous pensé à dimensionner et chiffrer votre atelier PPAM ?

[CONSEIL : il existe des supports pour vous aider à le faire, et des personnes ressources à contacter. Il est conseillé de soumettre votre projet à un avis extérieur.]

Produire et Transformer

Avez-vous pensé à anticiper votre niveau d'équipements, de mécanisation, et l'approvisionnement en intrants et fournitures ?

[CONSEIL : Les PPAM nécessitent des intrants, équipements et du matériel spécifiques. Il est donc conseillé de se renseigner sur les fournisseurs spécialisés, auprès desquels il faut généralement commander à l'avance. De plus, anticiper ses achats est indispensable pour organiser ses investissements (emprunt, etc.)]

Cliquez sur les signes + pour télécharger chaque fiche

Je recherche des informations précises sur

- Le parcours à l'installation +
- Les aides +
- Le foncier : y accéder + ; choix + ; obtenir sa viabilisation +
- Les statuts +

Je souhaite savoir qui peut m'accompagner +

En résumé, les démarches à effectuer +

J'ai plusieurs semaines ou mois devant moi pour me former +

Je n'ai que quelques jours ou semaines à consacrer à ma formation +

J'aimerais savoir comment financer mes formations +

Je cherche un lieu de stage et/ou de salariat +

Je souhaite réaliser une étude de marché +

Je souhaite connaître les usages des plantes et les réglementations qui y sont associées +

Je souhaite être conseillé pour le choix de mes circuits de vente +

Je réfléchis à prendre une ou des labellisations +

Je cherche des moyens de dimensionner mon atelier PPAM

- Ressources technico-économiques pour dimensionner mon atelier PPAM +
- Réseauter avec des collectifs de producteurs +

J'ai besoin de chiffrer mon projet +

Je prévois de cueillir des plantes en milieu sauvage +

Je réfléchis à mon niveau d'équipement pour la production +

Je souhaite anticiper mes achats d'intrants et de fournitures (plants, semences, etc.) +

Quel niveau de transformation de votre production ?

- Je prévois de faire de la distillation +
- Je prévois de fabriquer des produits cosmétiques +
- Je prévois de faire de l'herboristerie (séchage, émondage, tri) +
- Je prévois d'autres transformations +

Je me questionne sur l'organisation du travail et sur l'ergonomie +

Les extraits végétaux : un outil d'avenir pour les grandes cultures bio

Considérés comme innovants, les extraits végétaux ont été utilisés de manière empirique par les agriculteurs pendant des générations avant d'être éclipsés par l'essor de l'agriculture "chimique". Ils ont été remis en avant notamment par les associations qui ont mené la "Guerre de l'ortie", permettant d'initier les prémices d'un cadre juridique adapté pour les préparations à base de plantes.

• Les extraits végétaux qésako?

Les extraits végétaux :

- sont des produits issus de la transformation, mécanique ou non, d'un matériau végétal, avec ou sans mise en contact avec un solvant (eau ou alcool), afin d'en extraire les principes actifs.

- prennent différentes formes, de la tisane aux huiles essentielles en passant par les extraits fermentés.

- font partie des PNPP: Préparations Naturelles Peu Préoccupantes, c'est-à-dire, d'après La Loi d'Avenir Agricole, des préparations exclusivement composées de "Substances de base" ou de "Biostimulants". Leurs usages sont encadrés par une réglementation complexe (disponible sur le site de l'ITAB).

• Comment les préparer ?

Par définition, une PNPP doit être obtenue par un procédé accessible par tout utilisateur final. Elles permettent à chacun de se réapproprier des savoir-faire ancestraux et de possiblement s'autonomiser vis-à-vis du marché des intrants.

Attention néanmoins, tous les modes d'extraction ne sont pas utilisables en AB!

Les méthodes de préparations des extraits végétaux sont très diverses, en fonction du type de végétal utilisé (frais ou sec, feuille ou écorce...) et des principes actifs recherchés.

En grandes cultures, les volumes et le temps de préparation peuvent être conséquents. Pour réaliser des essais, il existe de

nombreux extraits végétaux prêts à l'emploi dans le commerce.

• Quelles utilisations en grandes cultures ?

De multiples usages sont possible: traitements de semences, pulvérisations foliaires ou au sol... pour des fonctions qui peuvent être insecticides, bactéricides, fongicides ou encore stimulatrices de défenses naturelles. Les extraits végétaux peuvent également servir d'engrais et aider les plantes après un stress biotique ou abiotique.

• Des essais en cours dans le Puy-de-Dôme

Dans le cadre du GIEE Transition Zéro Phytos, Bio 63 accompagne des "essais pay-sans", pour tester des pratiques à l'échelle des fermes avec des objectifs définis par les agriculteurs. Cette année, deux parcelles ont été suivies, une de blé et une d'orge, où des extraits végétaux prêts à l'emploi ont été épandus.

Il s'agit d'observer les différences sur les cultures où les préparations ont été appliquées et d'identifier les gains de rendement : comptage du nombre d'épis/m², pesée de la biomasse fraîche, observation de l'état global de la parcelle (densité, maladies, stade), échantillonnage à la moisson.

Affaire à suivre !

Rédaction

Julie GRIGNION

(HLBio)

et Romane MONDOR

(Bio 63)

Témoignage :

Henri Meeuwessen, membre du GIEE et agriculteur bio à St Germain Lembron (63) en Limagne Sud, a testé pour la 1ère année l'application d'extraits végétaux sur ses blés. Il donne son 1er ressenti, à quelques jours des moissons.

Quels étaient les objectifs de cet essai ?

"Mon blé se portait assez mal et suite à une analyse physico-chimique du sol, j'ai pu identifier un problème lié au Manganèse. C'est cela qui m'a décidé à essayer pour la 1ère année la préparation OCASE (produit par SPN Agrobio). Il contient des substances de base d'ortie, d'écorce de saule et d'achillée millefeuille." L'objectif est d'apporter un effet booster/vigueur lorsque la plante végète grâce à l'auxine provenant de l'achillée millefeuille. L'ortie apporte de la silice qui permettrait à la plante d'économiser une partie de son eau, intéressant sur une année de sécheresse. Enfin, la préparation stimulerait les défenses biologiques de la plante.

Quand avez-vous apporté la préparation ?

"J'ai pulvérisé le produit le 13 avril après une petite averse qui a permis d'avoir un taux d'humidité idéal, c'est-à-dire au moment où la plante avait ses spores ouvertes. J'ai apporté le produit à une dose de 5L/ha pour un coût de 15€/ha. Le passage du rouleau derrière a permis d'améliorer le contact racine-sol car ma terre était soufflée.

Pour utiliser ce type de produit, il faut avoir gardé son pulvérisateur, même en bio ! Je n'arrivais pas à le vendre mais je lui ai finalement trouvé une nouvelle utilisation."

Êtes-vous satisfait ?

Quelles suites allez-vous donner ?

"J'ai observé que mes blés ont bien repris derrière la pulvérisation de la préparation mais le roulage a joué aussi. J'attends la moisson pour tirer de réelles conclusions ! Je pense que ce type de produit ne peut pas faire de mal, donc pourquoi pas en réutiliser l'année prochaine. Encore une fois, la moisson de l'année en décidera !

C'est vrai aussi que ce type de préparation peut se fabriquer à la ferme. Cependant je n'en avais pas les moyens ni l'équipement ou une assez grande quantité de plantes cette année. Pour le moment, le coût du produit me semble acceptable."

Exemples de préparations à partir des morceaux de végétal dans l'eau ↓

	Température	Temps	Principes actifs
Infusion ou tisane	80 à 100 °C selon la plante	laisser infuser jusqu'à refroidissement	+
Décoction	Ebullition	+ ou - long selon la plante	++
Purin ou extrait fermenté	Ambiante	Plusieurs semaines à 1 mois	+++

Rédaction

Guillaume MICHEL

GAB 22

Article issu de
Symbiose 227, le mensuel
des agrobiologistes
de Bretagne
Avril 2022

Conjoncture laitière, une occasion de réinterroger son système ?

Les périodes de crise sont souvent des périodes de remise en cause. Compte tenu du contexte actuel de la filière laitière bio, l'analyse des systèmes bio bretons permet de voir où se situent les marges de manœuvre des éleveurs et éleveuses bio de ce territoire laitier. Il en ressort un panel de leviers potentiels à activer sur les fermes et le besoin d'une mobilisation collective à avoir au sein de la filière.

• Des excédents de lait bio qui induisent des réponses différentes de la part des opérateurs sur le territoire

La production bovine laitière biologique s'est fortement développée ces dernières années avec des volumes collectés multipliés par deux depuis 2015. Les éleveurs de l'Ouest, et plus particulièrement de Bretagne, ont fortement porté ce développement. Après une année 2020 marquée par une consommation croissante des produits biologiques, cette croissance s'est fortement ralentie en 2021. Combiné à l'arrivée de nouveaux volumes de lait de vache biologique au sein des filières longues, ce tassement a conduit à un engorgement du marché. Les volumes excédentaires sont estimés à 200 millions de litres pour 2022.

Dans ce contexte, les laiteries collectant du lait biologique sur le territoire ont adopté différentes stratégies. En premier lieu, la réduction des volumes a pris forme via des mesures incitatives ou pénalisantes.

Concernant l'acceptation de nouveaux volumes issus des conversions, en décembre dernier, deux stratégies de laiteries se distinguaient en Bretagne :

→ **Celles ayant adopté une stratégie de gel total des conversions**, y compris en interne à l'entreprise et y compris concernant les jeunes agriculteurs.

→ **Celles ayant adopté un gel partiel des conversions**, en n'acceptant, au cas par cas, que les conversions associées à un projet d'installation sur les fermes apportées pour

assurer le renouvellement des générations et anticiper les fins d'activités. Les primes à la conversion ont été maintenues dans ces cas précis, variant de 30 à 40€/1000 L, avec parfois une aide à l'installation sous diverses formes (aide au capital, aide à la formation, etc.).

Ces différentes stratégies d'adaptation impactent aujourd'hui les éleveurs biologiques de manière différenciée selon leur laiterie, leur système de production, leur niveau d'endettement et la solidité financière de leur ferme. Cela induit chez certains des tensions sur la trésorerie et des inquiétudes pour l'avenir.

L'enjeu pour ces éleveurs est donc de passer cette période difficile tout en assurant la pérennité de l'outil de production (honorer ses engagements, entretenir ses équipements et ses infrastructures, avoir un cheptel « en forme »...) et le bien-être de l'éleveur (satisfaction au travail, rémunération, maintien voire développement des actifs agricoles présents sur la ferme).

Au-delà des moyens à activer à l'échelle de la filière, sont ici mis en perspective les différents leviers activables à l'échelle des fermes à court terme ou moyen-long terme pour traverser cette période incertaine, mais aussi investir pour le futur. Notons que certains des leviers identifiés sont dépendants les uns des autres. Par exemple, diminuer la présence d'animaux laitiers improductifs permettra d'augmenter ponctuellement les produits en finissant les vaches de réformes afin de mieux les valoriser ou encore en mettant en place des cultures de vente.

• **Maîtriser ses charges : une constante en ab renforcée en conjoncture économique défavorable**

Le premier des leviers est bien évidemment celui des charges. C'est un sujet historiquement déjà très travaillé dans les fermes bio, mais c'est aussi l'occasion d'aller plus loin sur certains points. Il est toutefois important d'être vigilant à ce que ces économies de charges ne viennent pas hypothéquer la production future, par exemple en faisant des impasses sur les amendements ou sur la génétique.

Basés sur un principe d'autonomie maximale, les systèmes laitiers biologiques bretons conservent quelques marges de manœuvre. A l'occasion des journées de groupe qui traitent des résultats techniques et économiques, un certain nombre de leviers d'actions et de réflexions sont abordés par les éleveurs et éleveuses. Ils concernent autant les charges dites « opérationnelles » que les charges « de structures ». Ces leviers techniques, qui par essence ne sont pas exhaustifs, sont développés dans différentes fiches et guides techniques éditées par le réseau GAB-FRAB à retrouver sur le site agrobio-bretagne.org.

Peu développés sur le terrain en système laitier, les achats groupés peuvent également être une piste de travail entre éleveurs pour s'assurer de prix compétitifs. Cela vaut par exemple pour les semences fourragères, les minéraux, les amendements ou encore les carburants. Aussi, la réalisation de devis comparatifs, y compris pour ces « petits achats », peut constituer quelques gains précieux.

Les charges dites de structures constituent des charges non négligeables dans les fermes et sur lesquelles il n'est pas toujours aisé de travailler. Aussi ce sont des charges tendanciellement en augmentation du fait de l'augmentation générale des prix : par exemple les heures de mécanique, les honoraires, les assurances...

• **Augmenter ses produits : quelles marges de manœuvre à l'échelle de sa ferme ?**

Valoriser Au Mieux Ses Produits Animaux

Parallèlement au travail sur les charges, à l'échelle individuelle, tout en vendant en circuits longs, les éleveurs biologiques disposent de quelques leviers

d'actions.

En premier lieu, il peut être intéressant d'analyser ses résultats en lien avec la qualité du lait (taux, pénalités...), leur saisonnalité, leur évolution dans le temps et d'interroger ses pratiques d'élevage et son système pour identifier des axes de travail à court ou plus long terme.

Souvent sous-exploitée dans les systèmes bovins laitiers biologiques, la valorisation de la viande peut constituer une source de diversification du revenu, tout en apportant plus de sens et de cohérence à la filière. Pour ce faire, les éleveurs disposent de plusieurs leviers au rang desquels on trouve :

→ **Une meilleure finition des réformes**

par une conduite en monotraite, un tarissement progressif, voire quelques semaines de finition à l'herbe ;

→ **Une recherche de valorisation** plus importante des veaux laitiers par le croisement ;

→ **La mise en place de l'élevage de veaux sous la mère ou par vaches nourrices** qui peut permettre au printemps de valoriser du lait bio excédentaire ;

→ **Le développement de la vente directe** en caissette ou au détail.

Dé-Spécialiser Ses Activités Pour Des Sources De Revenus Diversifiées

Au-delà du travail sur les produits animaux, cette conjoncture défavorable peut aussi être l'opportunité de réfléchir aux choix des cultures de ventes présentes sur la ferme, s'il y en a, ou sur l'opportunité d'en mettre en place. En effet, historiquement, les fermes en élevage bovin laitier bio sont souvent des fermes très spécialisées, qui tirent plus de 70-75% de leur revenu de la vente de lait biologique. A ce titre, la mise en place de cultures à haute valeur ajoutée, souvent à destination de l'alimentation humaine peut être une stratégie intéressante, sous réserve d'avoir identifié les débouchés.

Cela permet à la fois de répondre à ce souci de moindre dépendance aux produits issus de l'activité laitière tout en renforçant la cohérence du système biologique : autonomie en paille, effet rotation permis par la prairie, diversification des espèces sur la ferme, réduction du cheptel animal, végétalisation...

Cette stratégie induira de viser des cultures à marge élevée. Pour repère, les données économiques de la FRAB Bre-

tagne tendent à montrer qu'il faut viser 1500 €/ha de marge brute minimum pour que cela soit équivalent à ce qui serait obtenu avec l'atelier lait. A chacun de faire ses calculs dans son contexte, évidemment.

• **Ne pas tarder à agir en situation de trésorerie difficile**

Au-delà du travail sur les charges et les produits à court terme, si cela est possible, il est important d'évaluer sa situation de trésorerie et de la projeter dans les prochains mois en lien avec les prévisions de prix et de volumes de lait livrés. Dans le cas de difficultés de trésorerie présentes ou hautement probables, il est important dès maintenant de mobiliser les outils à disposition.

A toute situation économique difficile, la réactivité dans la mise en place de leviers d'adaptation constitue la meilleure réponse afin de ne pas dégrader plus encore la situation. Nous pouvons citer par exemple : la demande d'avance des aides PAC (DPB et MAEC), l'ouverture de crédits le plus en amont possible de la difficulté, la discussion avec la banque pour l'étalement d'un ou plusieurs prêts, la discussion avec certains fournisseurs ou prestataires pour planifier et échelonner les mises en paiement, la mise en place de virements pour chaque facture pour limiter le risque de dépôts de chèques à un moment inopportun...

Si tous ces leviers ne sont pas suffisants, il est important de ne pas rester seul pour passer ce cap difficile et de se rapprocher de vos GAB, ou encore directement de structures spécialisées dans l'accompagnement de ces situations, tel que le réseau Solidarité Paysans.

• **Passer le cap de croissance de manière solidaire**

Au-delà des leviers d'actions individuels que tout producteur peut décider d'activer s'il le peut, la conjoncture actuelle appelle chacun des acteurs de la filière, du producteur au distributeur, en passant par le collecteur et le transformateur, à prendre ses responsabilités dans l'intérêt de la filière et de la diversité des acteurs. Les éleveurs bretons membres de la commission ruminants de la FRAB partagent leur regard sur la situation :

« Notre problématique dans le contexte actuel de la filière est liée à la diversité des stratégies présentes en circuits longs. Dans un contexte d'excédent de lait bio, il n'est pas supportable de constater

que des opérateurs isolés maintiennent des incitations à produire plus. Un phénomène conjoncturel actuel que l'on constate hors de nos régions mais également dans l'Ouest ! La responsabilité des transformateurs et des distributeurs est donc engagée pour que la filière laitière biologique passe de manière solidaire ce cap de croissance historique.

En tant que paysans, face à la situation que nous vivons, le principal levier d'action dont nous disposons se situe à l'échelle de la production. La prise de conscience doit se faire à l'échelle des fermes, par l'ensemble de nos collègues paysans livreurs de lait bio. Il est nécessaire de modérer collectivement nos volumes de production mais également de nous investir dans les filières afin que l'effort soit produit par l'ensemble des acteurs de la filière. Nos organisations de producteurs, de diverses et multiples formes notamment en Bretagne, sont nos meilleurs moyens de faire entendre nos revendications collectives, quel que soit notre collecteur. Nous sommes contraints de nous adapter au marché, mais nous sommes également en capacité d'adapter le marché à nos réalités. Notre analyse se doit d'être globale, et par cet exercice nous faisons de la solidarité entre fermes le principal levier pour sortir de la conjoncture actuelle.

Au-delà de cet effort collectif à réguler la production, il est nécessaire de ré-engager un travail de fond sur la sensibilisation du consommateur et cela avec des moyens à la hauteur de ce que représente la filière bio. En ce sens, le réseau des producteurs bio a engagé au niveau national une action syndicale pour exiger la rétribution des cotisations volontaires obligatoires (CVO) versées par les producteurs biologiques au service d'une communication spécifique sur la consommation biologique. Jusqu'à présent, l'agriculture biologique a laissé « les autres » parler à sa place en oubliant de porter et répéter que l'AB était aujourd'hui le mode de production le plus exigeant d'un point de vue environnemental en réponse aux attentes sociétales.

Dans cette période difficile, en tant que paysans bio, nous devons agir solidairement, nous investir dans nos filières, nous impliquer dans les actions syndicales à venir et communiquer en ouvrant nos fermes, en partageant l'exigence de nos métiers au service du bien commun. »

Actions possibles à court terme

AGIR SUR LES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Requestionner les pratiques de pâturage par une adaptation des stades d'entrée/sortie de la durée de présence en paddock

Conséquence : Amélioration de la quantité d'herbe valorisée au pâturage

Adapter son chargement pour être 100%, autonome en fourrages

Conséquence : Limitation des risques d'achat de fourrages

Diminuer le recours aux stocks en favorisant le pâturage "hors saison" : pâturage automnal et hivernal

Conséquence : Limitation des risques d'achat de fourrages

Allonger la durée de vie des prairies

Conséquence : Moins de charges de mécanisation, diminution du coût de semences

AGIR SUR LES CHARGES DE STRUCTURES

Évaluer ses gains apportés par les prestations de services extérieurs et l'adéquation à ses besoins techniques (suivi technique,...)

Actions : Renégocier, changer de prestataire ou arrêter

Internaliser certaines tâches déléguées pour plus d'autonomie : déclaration PAC, plan de fumure, comptabilité

Actions : Se former, s'inscrire dans des dynamiques de groupes

Ré étudier les différents contrats types d'assurance, comptabilité

Actions : Mettre en concurrence ces acteurs tous les 3 ans pour des prix justes

Faire le point sur les compétences présentes sur la ferme afin de réinternaliser certains travaux (ex : entretien mécanique)

Actions : Lister les tâches induisant facturation et questionner leurs faisabilités et interne tout en évaluant l'impact temps de travail

AUGMENTER LA QUALITÉ DU LAIT POUR UN MEILLEUR PRIX PAYÉ

S'assurer de conditions optimales au moment de la traite

Actions : Agir sur la préparation, la conduite de la traite et le processus de nettoyage des installations

Augmenter les taux en réduisant les besoins en fourrages

Actions : Envisager la monotraite partielle (une partie de l'année ou sur une partie du troupeau) ou toute l'année.

Actions possibles à long terme

Augmenter le lait vendu par vache en optimisant la valorisation de la ration et en restant autonome : qualité des fourrages récoltés, distribution de la ration, observation des animaux

Conséquence : autant de lait livré avec moins de vaches, moins de besoin de fourrages et moins de surfaces consommées

Favoriser les vèlages de printemps pour maximiser l'herbe pâturée.

Conséquence : Lait très économe à produire

Réinterroger les surfaces accessibles au pâturage des vaches laitières : puisse faire des échanges parcellaires, envoyer loin des animaux improductifs ?

Conséquence : Plus de pâturage, moins de besoins de stocks, moins de mécanisation, moins d'effluents à épandre.

Questionner sa consommation et son approvisionnement en eau : intérêt ou non de prévoir un forage dans le futur.

Actions : Chiffrage des consommations, évolution dans le temps, devis installation d'un forage

Questionner sa consommation et son approvisionnement en électricité

Actions : Devis fournisseurs, type de contrat, système de pré refroidissement du tank, mise en place de production d'énergie renouvelable sur la ferme

S'assurer de la pertinence des équipements présents sur la ferme et de leur usage réel en lien avec leur coût.

Actions : Faire l'inventaire des équipements matériels sur la ferme, qualifier leur usage, quantifier leur coût d'entretien, identifier les doublons avec le recours aux ETA et/ou Cuma afin de les rationaliser.

Améliorer le potentiel génétique de son troupeau dans un objectif "taux"

Actions : Envisager des croisements de races et/ou changer de génétique.

S'assurer d'une ration qualitative et équilibrer tout au long de l'année

Actions : Valider l'équilibre énergie/azote de la ration, envisager des fourrages différents (ex : betterave), apporter un correcteur azoté en hiver, du maïs au printemps

OBJECTIF
Diminuer son
coût alimentaire

OBJECTIF
Diminuer ses
charges de
structure

OBJECTIF
Augmenter
la qualité du lait



Label FNAB : une opportunité pour valoriser votre engagement environnemental et sociétal

La FNAB va lancer les labellisations à la ferme cet automne 2022 pour les fermes qui respectent les critères biodiversité et sociaux du cahier des charges du label. Puis, les transformateurs pourront labelliser leurs produits avec le label FNAB si ils respectent les critères du commerce équitable.

• Le label FNAB aujourd'hui

Un label qui favorise la biodiversité

Dans un contexte d'effondrement de la biodiversité, le label valorise les pratiques qui préservent et diversifient les habitats (infrastructures agroécologiques, diversification d'assolement, limitation de la taille des parcelles), renforcent la qualité des milieux (réduction du travail du sol, couverture du sol), limitent des intrants controversés (nouveaux OGM, certains fertilisants parasitaires...)

Un label qui répond aux enjeux sociaux du monde agricole

Pour améliorer l'attractivité des métiers sur les fermes bio, le label FNAB propose quelques critères simples et opérationnels. L'objectif est une meilleure rémunération des agriculteurs et des agricultrices, la fidélisation de la main d'œuvre salariée et l'amélioration des conditions de travail pour toutes et tous !

Quels avantages pour les agriculteurs à se labelliser « Label FNAB Bio France » ?

En labellisant des fermes engagées pour la biodiversité et l'amélioration des conditions des métiers agricoles, le « Label FNAB » permet aux agriculteurs. ice.s de se différencier et de s'engager

dans une démarche de progrès. Toutes les pratiques vertueuses et les engagements des producteurs seront valorisés à travers le label FNAB, un label contrôlé par un organisme certificateur indépendant, gage de crédibilité pour le consommateur. Le label FNAB leur permettra également de compléter l'argumentaire de vente et de justifier le prix de vente grâce aux outils de communication développés par le réseau FNAB.

• Le processus de labellisation

Le cycle d'audit s'étale sur 4 ans, avec une alternance d'audit sur site, d'audit documentaire et d'autodiagnostic. Les fermes sont labellisées si elles respectent les critères biodiversité et sociaux.

Le cycle d'audit diffère selon que la ferme emploie des salariés et/ou des saisonniers ou non. Dans tous les cas, un audit sur site est prévu en année 1.

Ferme qui n'emploie ni salariés, ni saisonniers (Woofeurs et stagiaires non compris)	Ferme qui emploie salariés et saisonniers
Autodiagnostic À renvoyer tous les ans à l'OC	Autodiagnostic À renvoyer tous les ans à l'OC
Audits 2 audits sur site sur un cycle de 4 ans	Audits 3 audits sur site sur un cycle de 4 ans

• Les étapes pour être labellisé

1. Contacter le GAB de votre territoire qui vous renverra tous les éléments nécessaires dont un formulaire de candidature et un autodiagnostic
2. Remplir le formulaire avec les principales informations de votre ferme
3. Compléter l'autodiagnostic : contactez votre GAB pour savoir comment être accompagné
4. Renvoyer l'autodiagnostic complété à votre GAB
5. Prendre RDV avec l'OC (synchronisation avec le contrôle bio)
6. Passer l'audit
7. Attendre la réception du rapport d'audit et de l'attestation de labellisation délivrée par la FNAB
8. Signer le contrat de licence avec la FNAB et le renvoyer pour finaliser le processus et communiquer sur la labellisation

• Les audits

Conformément au souhait des adhérent.e.s, c'est un organisme d'évaluation externe indépendant qui aura la charge des audits des fermes engagées dans le label FNAB. Ce gage de crédibilité vis-à-vis des consommateurs a un coût, que la FNAB a travaillé à rendre le moins onéreux possible. Sachant que le caractère novateur des critères sociaux et biodiversité nécessite un contrôle adapté, la FNAB s'est inspirée des modèles

mis en place par des labels similaires (Bioland en Allemagne, Bio Suisse). Le partenariat avec Ecocert, qui assure déjà les audits Bio Suisse et Bioland, a facilité la construction du processus de labellisation. La FNAB se rapproche actuellement des autres organismes certificateurs (Bureau Veritas, Alpes Contrôle...) afin que tous les adhérents souhaitant coupler son audit bio avec l'audit « Label FNAB » puissent le faire.

Ferme qui n'emploie ni salariés, ni saisonniers (Woofeurs et stagiaires non compris)	Ferme qui emploie salariés et saisonniers
Coût si audit label couplé avec l'audit bio	Coût si audit label couplé avec l'audit bio
140 €/an	220 €/an

• Les droits de licence, à quoi servent-ils ?

1. A financer les actions de communication pour faire connaître le label afin de développer sa force de communication (achats d'encarts publicitaires, présence dans les salons, réalisation de vidéos, animation des réseaux sociaux) et pour proposer des supports commerciaux pour les labellisés : flyer, panneaux, autocollants, cagettes et produits...

2. A financer le fonctionnement du label : animation du comité de labellisation, émission des attestations de labellisation, protection juridique du label.

Ils sont à payer chaque année à la FNAB et sont calculés de la manière suivante :

Ferme qui n'emploie ni salariés, ni saisonniers (Woofeurs et stagiaires non compris)	Ferme qui emploie salariés et saisonniers
Coût d'audit/an 140 €/an	Coût d'audit/an 220 €/an
Frais de Licence 100 € + 0,1% du CA HT	Frais de Licence 100 € + 0,1% du CA HT
Coût total 240 € + 0,1% du CA HT	Coût total 320 € + 0,1% du CA HT

Offre de lancement à **200€ « tout compris »** pour les fermes sans salariés, ni saisonniers, cette année.

Rédaction

Yanis **ESSAOUDI CARRA**
FRAB AuRA

Témoignage de producteurs

Sébastien **FAYARD**

Polyculteur-éleveur (bovins viande et volailles de chair) bio dans l'Allier

1. Pourquoi vous engager vers la labellisation « Label FNAB - Bio France » ?

« Je souhaite me labelliser « label FNAB » parce qu'actuellement le cahier des charges du label bio européen ne couvre pas tout ce qu'il devrait couvrir à mon sens. Ce label FNAB va plus loin et il est mieux-disant sur les aspects biodiversité et social ! Dans tous les autres labels ou autres certifications on ne retrouve pas ce niveau d'engagement et cette crédibilité pour le consommateur. Pratiquer une agriculture équitable, sociale et protectrice de la biodiversité est hyper important surtout dans ce contexte d'agri-bashing et même bio-bashing ! »

2. Quels sont pour vous les avantages à se labelliser ?

« Je pense qu'en me labellisant « Label FNAB », je vais dorénavant disposer de sérieux arguments de vente et reconnus, grâce au contrôle du label. En vente directe, on parle aux consommateurs et en mettant le logo label FNAB, on les rassure et on peut expliquer notre démarche ! »

Le label FNAB c'est aussi être à l'initiative de la construction de nouvelles filières intéressantes pour les producteurs et les consommateurs. On touche aussi bien des filières courtes que longues. Cela permet de valoriser l'aspect équitable et de toucher des consommateurs engagés pour le climat, la biodiversité, une juste rémunération des humains, et qui ne consomment pas en circuits courts ! »

3. Qu'attendez-vous de cette labellisation ?

« Ce label va m'aider à mettre des mots sur ce que je fais et à valoriser mes engagements sur la biodiversité notamment, que je n'arrive pas actuellement avec le seul label bio européen. Le réseau bio va déployer un accompagnement et des outils de communication ce qui fait que nous ne serons pas seuls pour communiquer auprès des consommateurs et des filières ! »

Ludovic **DESBRUS**

Castanéiculteur bio en Ardèche

1. Pourquoi vous engager vers la labellisation « Label FNAB - Bio France » ?

« Ce label, c'est la concrétisation du projet historique du réseau FNAB au sein duquel je m'implique depuis près de 25 ans. Dans un premier temps, il fut élaboré et pensé par le national, dans un contexte où il était évident qu'il fallait mettre en avant une bio plus exigeante que le minimum du cahier des charges européen. Dans un deuxième temps, ce fût une co-construction avec tout le réseau : du local au national. »

2. Quels sont pour vous les avantages à se labelliser ?

« En me labellisant, je vais pouvoir répondre clairement aux consommateurs : être en bio, c'est déjà avoir un système de production qui à minima respecte le cahier des charges européen, c'est un socle. Et être labellisé FNAB, c'est montrer que l'on va plus loin en termes de relocalisation et de respect d'un certain nombre de critères de bien-être social et favorisant la biodiversité. »

3. Qu'attendez-vous de cette labellisation ?

« J'attends de ce label qu'il apporte une certaine lisibilité à mes clients des efforts que je fais pour préserver au mieux mon environnement proche et la qualité de vie de ceux qui y travaillent. C'est également une reconnaissance collective pour tous ceux qui depuis des années font mieux, non pas sous la contrainte mais par conviction. Enfin, plus globalement, c'est redonner confiance au consommateur qui parfois doute en découvrant certaines insuffisances du cahier des charges bio européen, au risque de se tourner vers d'autres labels au final moins disants. Le label FNAB, c'est la vraie réponse pour tout consomm-acteur exigeant, maillon final d'une chaîne d'exigence tout au long des étapes de production, transformation et distribution. Il est vert, il est rond, il est simple et il va fleurir comme autant de fleurs dans une prairie... bio, au printemps ! »

→ Contact des conseillers du réseau des agriculteurs biologiques d'Auvergne-Rhône-Alpes



FRAB AuRA
Les Agriculteurs BIO d'Auvergne-Rhône-Alpes

Siège administratif :

INEED Rovaltain TGV,
BP 11150 Alixan
26958 Valence cedex 9

contact@aurabio.org
Tél : 04 75 61 19 35

■ Myriam **DESANLIS**
Fruits, PPAM, Maraîchage
myriam.desanlis@aurabio.org
Tél : 06 23 60 66 51

■ Alexandre **BARRIER GUILLOT**
Conseiller Maraîchage Bio Auvergne
alexandre.barrier-guillot@aurabio.org
Tél : 06 09 98 26 46



● **Agribiodrome** ●
Les Agriculteurs BIO de la Drôme

Pôle Bio, Écosite du Val de Drôme,
150 av. de Judée
26400 Eure

contact@agribiodrome.fr
Tél : 04 75 25 99 75

■ Samuel **L'ORPHELIN**
Maraîchage et Grandes Cultures
slorphe@agribiodrome.fr
Tél : 06 31 69 98 25

■ Christian **ICARD**
Maraîchage
cicard@agribiodrome.fr
Tél : 06 14 17 45 87

■ Julia **WRIGHT**
Viticulture, PPAM et Apiculture
jwright@agribiodrome.fr
Tél : 06 98 42 36 80

■ Pierre **PELLISSIER**
élevage
ppellissier@agribiodrome.fr
Tél : 06 31 69 96 46

■ Mathilde **GIBAUD**
Arboriculture et viticulture
mgibaud@agribiodrome.fr
Tél : 06 82 65 91 32



● **Allier BIO** ●
Les Agriculteurs BIO de l'Allier

9 place Félix Cornil
03 300 Cusset

■ Fabrice **THÉVENOUX**
animation.allierbio@aurabio.org
Tél : 06 62 71 06 51



AGRIBIO
Rhône & Loire

AGRIBIO RHÔNE & LOIRE
Maison des agriculteurs
BP 53 - 69 530 Brignais

contact.agribio@aurabio.org
Tél : 04 72 31 59 99

■ Marianne **PHILIT**
Élevage et Apiculture
marianne.philit@aurabio.org
Tél : 06 77 75 10 07

■ Céline **DEPRES**

Grandes cultures et élevage
celine.depres@aurabio.org
Tél : 06 77 75 28 17

■ Brieg **CLODORÉ**

Viticulture
brieg.clodore@aurabio.org
Tél : 06 58 48 64 71

■ Pauline **BONHOMME**

Fruits, légumes et PPAM
pauline.bonhomme@aurabio.org
Tél : 06 30 42 06 96



● **Agri Bio Ardèche** ●
Les Agriculteurs BIO d'Ardèche

AGRI BIO ARDÈCHE
Bat MDG
593 route des Blaches
07 210 ALISSAS

T. 04 75 64 82 96
agribioardeche@aurabio.org

■ Fleur **MOIROT**

Fruits, PPAM, viticulture et apiculture
fleur.moirot@agribio7.org
Tél : 04 75 64 93 58

■ Marin **DE MICHEAUX**

Maraîchage
marin.demicheaux@gmail.com
Tél : 06 82 84 76 63



● **Haute-Loire BIO** ●
Les Agriculteurs BIO de Haute-Loire

28 boulevard Président
Bertrand,
43000 Le-Puy-en-Velay

association.hauteloirebio@aurabio.org
Tél : 04 71 02 07 18

■ Cloé **MONTCHER**

Élevage et Apiculture
cloe.hauteloirebio@aurabio.org
Tél : 07 83 70 68 10

■ Amélie **HERICHER**

Légumes et circuits courts
amelie.hauteloirebio@aurabio.org
Tél : 07 61 22 10 57

■ Julie **GRIGNION**

Grandes cultures
cultures.hauteloirebio@aurabio.org
Tél : 07 69 84 43 84



● **ADABio** ●
Les Agriculteurs BIO de l'Ain, l'Isère,
la Savoie et la Haute-Savoie

95 route des Soudanières
01250 Ceyzeriat
Tél : 04 74 30 69 92

■ Céline **MATHIEU**

Maraîchage **dept. 01 & 38**
technique.pv3801@adabio.com
Tél : 06 21 69 09 97

■ Céline **VÉNOT**

Maraîchage **dept. 73 & 74**
Arboriculture et petits fruits
technique.pv7374@gmail.com
Tél : 06 12 92 10 42

■ Julie **VINAY**

Viticulture, Apiculture, PPAM
technique.viti@adabio.com
Tél : 06 26 54 42 37

■ Eve **GENTIL**

Polyculture Élevage **dept. 73 & 74**
technique.pa7374@adabio.com
Tél : 06 21 69 09 80

■ Margaux **THIRARD**

Polyculture Élevage **dept. 01**
technique.pa01@adabio.com
Tél : 06 21 69 09 71

■ Charlotte **DOR**

Polyculture Élevage **dept. 38**
technique.pa38@adabio.com
Tél : 06 26 54 31 71

forum.adabio.com



● **BIO 63** ●
Les Agriculteurs BIO du Puy-de-Dôme

11 allée Pierre de Fermat,
BP 70007
63171 Aubière Cedex

Tél : 04.73.44.45.28

■ Élodie **DE MONDENARD**

Grandes Cultures
elodie.bio63@aurabio.org
Tél : 06 87 10 85 39

■ Marie **REDON**

Bovins, ovins viande et apiculture
marie.bio63@aurabio.org
Tél : 06 07 11 36 84

■ Romane **MONDOR**

Grandes Cultures
04 73 44 45 28
romane.bio63@aurabio.org

■ Priscille **GELLY**

Maraîchage, fruits, PPAM et viticulture
06 50 16 70 73
priscille.bio63@aurabio.org

■ Solenn **BRIOUDE**

Ovins lait, caprins, volailles et porcs
07 89 41 88 75
solenn.bio63@aurabio.org



● **BIO 15** ●
L'agriculture BIO du Cantal

Rue du 139ème RI,
BP 239
15002 Aurillac Cedex

Tél : 04.71.45.55.74.

■ Lise **FABRIÈS**

animatrice Cantal
bio15@aurabio.org

Avec le soutien de :



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

www.aurabio.org